



## Commémoration des victimes d'actes terroristes





# Commémoration des victimes d'actes terroristes

Rina Egbo

Division de la recherche et de la statistique  
ministère de la Justice du Canada

rr09-6f

*Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteure;  
elles ne reflètent pas nécessairement la position du ministère de la Justice  
ou du gouvernement du Canada.*



# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>iii</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>iii</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>iii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
<b>But</b> .....	<b>9</b>
<b>Méthode</b> .....	<b>10</b>
<b>Définition de terrorisme et contexte canadien</b> .....	<b>10</b>
Commemoration .....	14
<b>Catégories de monuments commémoratifs</b> .....	<b>17</b>
Monuments commémoratifs concrets.....	17
Réponses et déclarations des gouvernements .....	22
Groupes et organisations .....	24
Journées commémoratives.....	26
Monuments commémoratifs spontanés .....	27
<b>Considérations</b> .....	<b>28</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>30</b>

## Remerciements

L'auteure souhaite remercier Austin Lawrence et Susan McDonald pour leurs précieux commentaires concernant les ébauches précédentes du présent document.

## Résumé

La commémoration des victimes d'actes terroristes et d'événements semblables a récemment été reconnue comme étant un élément essentiel du processus de guérison pour les victimes, leurs familles et la population en général. Il est donc essentiel de cerner les enjeux associés à la commémoration des victimes d'actes terroristes dans le cadre de l'élaboration de cadres stratégiques qui permettent de répondre efficacement aux besoins en matière de commémoration. Ce rapport présente un examen des ouvrages de recherche internationaux qui ont été produits en ce qui a trait à la commémoration des victimes d'actes terroristes ou d'événements semblables. La documentation montre que le processus de commémoration comporte de nombreux obstacles pratiques et conceptuels. Parmi ces obstacles se trouvent la signification des monuments commémoratifs, la présence de nombreux intervenants participant au processus, ainsi que l'emplacement et l'entretien des monuments en question. La commémoration réussie des victimes canadiennes d'actes terroristes dépend donc, en partie, de la prise en considération attentive des différents enjeux liés à la commémoration et au processus qui lui est propre.

## Sommaire

Les besoins des victimes d'actes terroristes s'étendent désormais bien au-delà des domaines de la justice et de la santé auxquels ils étaient rattachés à l'origine. De nos jours, la commémoration des victimes est devenue un élément essentiel de l'approche générale utilisée afin de répondre à l'ensemble des besoins des personnes que le terrorisme affecte. Comme il s'agit d'un domaine d'intérêt relativement récent, l'évaluation des moyens permettant de répondre aux besoins en ce qui concerne la commémoration des victimes canadiennes d'actes terroristes constitue un réel défi. Pour établir un cadre permettant de répondre à ces besoins, ce rapport présente une analyse préliminaire de la documentation abondante, dans une certaine mesure, les diverses questions associées à la conception d'une approche efficace en matière de commémoration des victimes d'actes terroristes. Voici certaines questions qui ont orienté la rédaction du présent rapport :

- Quel genre de monuments commémorant des actes de terrorisme y a-t-il au Canada?
- Quels principaux types de monuments commémorant des actes récents de terrorisme retrouve-t-on dans d'autres pays occidentaux?
- Quelles questions stratégiques les gouvernements ont-ils analysées quand ils ont voulu ériger des monuments commémorant les victimes d'actes terroristes?

Les réponses à ces questions et à d'autres tout aussi importantes ont été obtenues grâce à l'analyse des ouvrages de recherche canadiens et internationaux dans ce domaine. Les articles scientifiques cités dans ce rapport sont tirés de revues spécialisées consultées par l'entremise de bases de données universitaires. Afin de compenser le nombre limité de travaux universitaires sur la commémoration des victimes, des livres, des rapports de recherche, des documents gouvernementaux et des sites Web ont été passés en revue.

Une étape cruciale pour déterminer des façons de commémorer les victimes canadiennes d'actes terroristes est d'abord de définir le terrorisme au Canada et d'en décrire le contexte. Or, en général, les écrits montrent qu'il n'existe pas de « bonne » définition du terrorisme et que les chercheurs s'entendent généralement plutôt pour dire que le terme est, au fond, indéfinissable et, quand il est définissable, très élastique (Staiger et coll., 2008; Fletcher, 2006; Weinberg et coll., 2004). Bien qu'il soit difficile de formuler une définition sociologique, on retrouve une certaine cohérence dans le domaine juridique quant à la manière dont le législateur a défini le terrorisme dans les pays démocratiques occidentaux. Le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne intègrent en effet tous des notions de crainte, de violence et d'intimidation à leurs définitions juridiques. En outre, chacun précise que la politique, la religion et le besoin d'influencer les gouvernements figurent parmi les principales caractéristiques des actes terroristes.

En ce qui concerne le contexte canadien, certains chercheurs ont tenté d'opérationnaliser une typologie du terrorisme au Canada (Ross et Gurr 1989; Leman-Langlois et Brodeur 2005). Selon Leman-Langlois et Brodeur (2005), il y aurait quatre catégories de terrorisme au Canada actuellement : le terrorisme à demande, le terrorisme visant la justice privée, le terrorisme révolutionnaire et le terrorisme de restauration. Toutefois, il est important de noter que bon nombre d'exemples canadiens de terrorisme ne peuvent être classés dans une de ces catégories. Néanmoins, il ne s'agit que d'une des nombreuses typologies qui ont pour but d'expliquer le contexte historique et actuel entourant le terrorisme au Canada.

De plus, comme il s'agit d'un autre aspect important afin de comprendre les façons dont les victimes canadiennes d'actes terroristes ont été commémorées et le sont toujours, la « commémoration » est devenue un concept fondamental guidant les manières d'encadrer et d'approcher la question. Tout comme le terme « terrorisme », le terme « commémoration » peut donner lieu à de nombreuses interprétations et définitions différentes selon le contexte dans lequel il est utilisé. Toutefois, certaines caractéristiques générales peuvent être associées au concept de « commémoration ». Il implique notamment un lieu, un site ou une forme d'action ayant pour but d'honorer, de pleurer et de rappeler la mémoire de personnes et d'événements particuliers ayant une importance dans la vie des gens (Foot et coll. 2006).

De manière générale, la commémoration est un processus complexe impliquant le recoupement de nombreuses questions. Les recherches montrent que la présence de multiples intervenants dans le processus est un facteur contribuant à sa complexité générale (Britton 2007; Couch et coll. 2008). Les intervenants qui sont souvent impliqués dans le processus sont les victimes ainsi que les familles des victimes et leurs amis, la collectivité et les groupes religieux, les organismes et les associations de même que les fonctionnaires municipaux, les urbanistes de la ville, les représentants du gouvernement et les fonctionnaires qui, selon Dee Britton (2007), cherchent tous à régler et à contrôler la production de monuments commémoratifs.

Un autre important enjeu dont il faut tenir compte lorsqu'il est question de commémoration est la place accordée à l'exposé des faits pendant et après le processus de commémoration. La recherche montre que les narratifs font partie intégrante des événements commémoratifs. Ici, la commémoration offre l'occasion de transmettre des messages implicites et explicites au sujet des événements terroristes et des sociétés dans lesquelles ils se déroulent. (Dampouse et coll. 2003; Shay 2005). Parmi les renseignements transmis habituellement dans les narratifs se trouvent la condition de victime, les politiques et les guerres (Graham et Whelan 2007; Doss 2008; Hoskins 2007). Malheureusement, la distinction à savoir si l'attaque a eu lieu au Canada ou à l'étranger et quelle est la proportion de victimes canadiennes n'est pas abordé dans la documentation scientifique et elle n'a donc pas pu être abordée en profondeur dans le présent rapport.

Dans le processus de commémoration, il faut également tenir compte des différentes façons de commémorer les victimes. Par le biais d'un examen de la documentation spécialisée et générale en matière de commémoration d'événements terroristes et non terroristes, ce rapport présente la typologie de certains moyens utilisés pour commémorer les victimes d'actes terroristes. Il est important de noter qu'en plus de s'inspirer des exemples d'actes terroristes canadiens (c.-à-d. l'explosion du vol d'Air India, la fusillade à l'École polytechnique, le 11 septembre), cette typologie s'appuie grandement sur des documents spécialisés internationaux relatifs à la façon dont les victimes sont commémorées dans d'autres pays.

Les travaux de recherche portent à croire que les monuments concrets figurent parmi les façons les plus courantes de commémorer les victimes d'actes terroristes ou d'événements semblables (Shiple 1987; Gough, 2007). Étant donné leur nature publique, les monuments commémoratifs constituent des méthodes privilégiées permettant d'exprimer des narratifs ou des messages précis, en particulier des faits politiques (Gough, 2007; Nevins, 2005). Il est également important d'examiner les problèmes logistiques lorsqu'il est question de monuments concrets. La conception, l'emplacement, les coûts et l'entretien des monuments sont tous des éléments pouvant représenter un obstacle dans le cadre du processus de commémoration.

Les réponses et les déclarations publiques au sujet d'événements particuliers peuvent aussi constituer pour les gouvernements une façon de souligner le sort des victimes – un besoin exprimé par les familles des victimes du vol 182 d'Air India (Enquête sur le vol 182 d'Air India, 2008). Les commissions et les enquêtes publiques ont un effet semblable. En plus de favoriser la reconnaissance publique d'événements terroristes particuliers, les commissions et enquêtes montrent aux victimes, à leurs familles et à la population en général que le gouvernement prend à cœur les divers besoins des victimes du terrorisme.

Tout comme les déclarations des gouvernements, la création de journées à la mémoire des victimes d'actes terroristes est une façon dont la population et l'État peuvent souligner le sort des victimes. Toutefois, comme le montrent les travaux de recherche, le succès des journées commémoratives nationales repose en partie sur la corrélation entre l'importance accordée à ces journées et la gravité des événements en question (Stone, 2000). Autrement dit, la qualité des activités et événements qui servent à souligner les journées de commémoration est tout aussi importante que leur existence.

En outre, les recherches ont permis de constater que les groupes et les organisations jouent un rôle important dans la commémoration (Couch et coll., 2008). Ils exercent plus particulièrement une influence réelle quand vient le temps de choisir les sites commémoratifs, d'affecter des fonds à la création et à l'entretien des monuments commémoratifs et, ce qui est des plus important, de faire connaître les besoins des victimes et d'autres personnes touchées par des événements terroristes (Shiple 1987; Couch et coll., 2008). Cependant, selon les études, les groupes et les organisations peuvent compliquer le processus de commémoration, en particulier dans le cas où ils sont nombreux à travailler dans un même but, mais en se donnant des objectifs différents ou contradictoires (Gough 2007).

En dernier lieu, les victimes d'actes terroristes peuvent aussi être commémorées à l'aide de monuments commémoratifs spontanés, c'est-à-dire des sanctuaires ou des lieux aménagés sur le bord des routes et des murs commémoratifs (Thomas, 2006). Non seulement ces sites spontanés permettent-ils à la population de commémorer les victimes d'actes terroristes, mais selon les travaux de recherche, ils peuvent aussi, en raison de leur nature non réglementée, créer un espace où les citoyens peuvent critiquer les gouvernements (Santino, 2006; Yocom, 2006). Comme c'est le cas pour les monuments concrets, les



monuments spontanés nécessitent un examen attentif des questions de logistique comme l'entretien, la sécurité publique et la réponse de la population envers les monuments commémoratifs non autorisés dans des lieux publics.

Enfin, bien des points doivent être pris en compte au cours de l'examen des façons de commémorer les victimes d'actes terroristes. Tout d'abord, pour bien évaluer les facteurs stratégiques associés à la commémoration des victimes canadiennes, il faut faire plus de recherche au Canada sur les mécanismes utilisés pour commémorer les victimes d'actes terroristes. Par ailleurs, les recherches faites au Canada et ailleurs dans le monde permettent de tirer plusieurs conclusions. Premièrement, il est important de tenir compte des messages implicites et explicites rattachés à des processus de commémoration particuliers. Puisque les narratifs sont constamment présents, il est crucial que les messages qu'ils expriment soient déconstruits pour ne pas revictimiser les victimes, leurs proches et la population. Deuxièmement, les questions logistiques comme l'emplacement, les coûts, l'entretien et la gestion du monument commémoratif sont des éléments importants du processus de commémoration. À cet égard, la commémoration doit tenir compte des besoins logistiques à court et à long terme. En dernier lieu, à peu près tous les travaux de recherche soulignent la nécessité de tenir compte des multiples intervenants dans la commémoration. Même si les victimes peuvent jouer un rôle de premier plan, il ne faut pas oublier les divers intervenants, non seulement parce qu'ils peuvent entraver le processus, mais aussi parce qu'ils peuvent réellement contribuer à l'atteinte de l'objectif, qui est de *vraiment* souligner la mémoire des victimes d'actes terroristes.

## Introduction

**D**epuis quelques années, de nombreux pays suivent la tendance consistant à accorder plus d'attention à la compréhension des besoins propres aux victimes d'actes criminels. Un intérêt particulier peut être porté aux besoins en matière de justice des victimes ainsi qu'à leurs besoins aux plans social et de la santé. De plus, beaucoup de pays occidentaux s'entendent pour dire que la réalité mondiale des attaques terroristes peut avoir une incidence à l'échelle nationale en victimisant les citoyens dans le cadre d'attaques se produisant à l'étranger ou dans leur propre pays. Un domaine de recherche qui pourrait nous aider à mieux répondre aux besoins des victimes est l'examen des méthodes actuelles utilisées pour commémorer les victimes d'actes terroristes. Le présent rapport met en évidence les diverses questions associées à la commémoration des victimes d'actes terroristes. Fondé sur une analyse des documents de recherche canadiens et internationaux au sujet de la commémoration des victimes, ce rapport présente la typologie des méthodes utilisées pour commémorer les victimes ainsi que certaines conséquences et considérations possibles découlant des travaux de recherche.

La première section du rapport porte sur la définition du terrorisme et le contexte canadien. Dans la section suivante, le concept de « commémoration » sera examiné. Par la suite, il sera question des différents moyens permettant de commémorer les victimes d'actes terroristes. Les formes de commémoration qui seront décrites sont les monuments concrets, les réponses et les déclarations du gouvernement, les mesures prises par les groupes et les organisations, les journées commémoratives et les monuments commémoratifs spontanés. Enfin, ce rapport se terminera sur une discussion relative à certains travaux de recherche pertinents et à des facteurs stratégiques.

## But

**L**e but de ce projet est d'examiner la documentation spécialisée au sujet de la commémoration des victimes d'actes terroristes et d'événements semblables. Un objectif secondaire consiste à examiner les documents concernant les méthodes utilisées pour commémorer les victimes canadiennes d'actes terroristes.

Les Canadiens se sont récemment rappelé l'effet dévastateur que peut avoir le terrorisme sur la vie de leur nation. L'enquête sur l'attaque d'Air India (Enquête sur le vol 182 d'Air India, 2008) et la commémoration annuelle des attaques du 11 septembre contre le World Trade Center aux États-Unis soulèvent de nombreuses questions d'intérêt national; les deux événements touchent l'ensemble de la population et ont eu de graves conséquences sur certains citoyens d'un point de vue personnel. Au centre de la rhétorique entourant le terrorisme se trouvent les victimes, qui doivent aussi panser leurs plaies. Cette recherche a été conçue pour fournir de l'information dont il faut tenir compte dans le but de satisfaire aux besoins des victimes d'actes terroristes en répondant aux questions suivantes :

- Quelle est la définition du terrorisme et comment ce terme est-il compris au Canada?
- Quelles sont les formes de monuments commémoratifs concrets qui existent au Canada?
- Quels sont les principaux types de monuments commémoratifs présents dans les pays occidentaux relativement aux actes terroristes?
- Comment les victimes canadiennes d'actes terroristes sont-elles commémorées dans d'autres pays?

- Quelles sont les questions stratégiques examinées par le gouvernement dans le but de commémorer les victimes d'actes terroristes?

## Méthode

Ce projet est le résultat d'une analyse de la documentation qui s'est déroulée à l'été 2008. La recherche a été effectuée au moyen des pratiques habituelles associées à la constitution d'une analyse documentaire. Les articles de recherche sont principalement tirés de revues spécialisées consultées par l'entremise de bases de données universitaires et de recherches sur Internet. Étant donné le nombre limité d'études canadiennes sur la commémoration des victimes d'actes terroristes, des sources médiatiques ont aussi été utilisées. En tout, plus de cinquante sources de recherches ont été mises à profit pour le présent projet. Une proportion significative de ces écrits provient de revues de sciences sociales, et la majorité est fondée sur des études culturelles et la recherche en anthropologie. D'autres revues s'intéressaient aussi à la recherche en sciences sociales consacrée aux victimes ou comprenaient des articles sur le terrorisme rédigés par des chercheurs en droit.

La première étape de ce projet consistait à lire différents documents, puis à faire une lecture critique de certains éléments spécifiques de la documentation, en particulier ceux traitant directement de la commémoration des victimes d'actes terroristes. Cependant, puisque la plupart des sources n'abordaient pas, ou vaguement, le sujet de la commémoration des victimes, la portée de la recherche nécessaire à la rédaction de ce rapport a été élargie pour englober d'autres domaines de recherche semblables pouvant s'avérer pertinents. Parmi ces domaines de recherche se trouvaient, sans s'y limiter, les événements commémoratifs de la guerre, les cas de violence extrême et les activités terroristes.

## Définition de terrorisme et contexte canadien

Depuis quelques décennies, nous avons assisté à une augmentation des écrits sur le terrorisme. Il a été essentiel pour cet ensemble de documents de définir le terrorisme. Même si la définition du terme terrorisme s'est avérée être un sujet très litigieux, les spécialistes s'entendent sur le fait que le terme est grandement élastique et qu'il peut donc faire l'objet de différentes définitions et interprétations (Staiger et coll. 2008; Weinberg et coll. 2004; Fletcher 2006).

De nombreux facteurs contribuant à la complexité du processus de définition de « terrorisme » ont été cernés. Selon Weinberg et coll. (2004), les principaux facteurs qui nuisent aux tentatives de définition officielle du terme terrorisme sont l'utilisation du terme à des fins politiques, les problèmes associés à la portée du terme (c.-à-d. où le terrorisme commence-t-il et où s'arrête-t-il) et les questions liées aux caractéristiques analytiques du terrorisme. D'autres soutiennent que la majeure partie des difficultés résultent de la nécessité de concevoir une signification concrète du terme (Grob-Fitzgibbon 2005; Fletcher 2006). Par exemple, Grob-Fitzgibbon (2005) affirme que le terme demeure ambigu parce que le gouvernement et les spécialistes cherchent à définir le terme de façon trop étendue afin de classer toutes les formes de violence non conventionnelles dans la catégorie des actes terroristes. L'auteure suggère au gouvernement et aux spécialistes d'éviter les définitions « générales » de terrorisme et de reconnaître plutôt les différentes significations que le terme pourrait avoir. Malgré les demandes quant à l'utilisation de définitions nombreuses et variées relativement au terme terrorisme, ce sont encore les définitions

juridiques qui sont reconnues en premier lieu et officiellement par bon nombre de gouvernements et de personnes. Étant donné la portée de ce projet, il est primordial que de tels termes constituent le fondement du présent rapport.

Au Canada, l'article 83.01 du *Code criminel*<sup>1</sup> définit le terrorisme comme un acte commis « au nom — exclusivement ou non — d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique » en vue d'intimider la population « quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir ». Dans ce contexte, les activités suivantes sont considérées comme des actes criminels : causer des blessures graves à une personne ou la mort de celle-ci, par l'usage de la violence, mettre en danger la vie d'une personne, compromettre gravement la santé ou la sécurité de tout ou partie de la population, causer des dommages matériels considérables et perturber gravement ou de paralyser des services, installations ou systèmes. Il est utile de comparer brièvement cette définition à celles adoptées par d'autres nations dont le système juridique est semblable à celui du Canada. D'après la *British Terrorism Act* (2006), le terrorisme consiste à utiliser des mesures conçues pour influencer le gouvernement ou pour intimider la population ou une partie de la population dans le but de faire progresser une cause politique, religieuse ou idéologique. Comme c'est le cas pour la définition du terrorisme au Canada, la violence contre une personne, les dommages matériels, le fait de mettre en danger la vie de quelqu'un et compromettre la santé ou la sécurité de la population sont les principales infractions visées. Aux États-Unis, on définit le terrorisme comme toute activité qui met en danger la vie des êtres humains et constitue une infraction aux lois pénales des États-Unis ou de tout État et qui vise à intimider ou à contraindre la population ou à influencer sur les politiques du gouvernement, ou tout acte de destruction massive, assassinat ou enlèvement destiné à nuire au gouvernement. Finalement, la définition juridique de l'Union européenne est précisée dans la *Décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le terrorisme* (2002) qui décrit le terrorisme comme une série d'actes intentionnels commis dans le but de « gravement intimider une population ou de contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou d'une organisation internationale. » Parmi les activités considérées comme des actes terroristes en vertu de cette décision-cadre se trouvent les attaques entraînant la mort, l'enlèvement ou la prise en otage d'une personne ainsi que la destruction massive d'un établissement gouvernemental ou public. Même s'il s'agit d'un fait largement reconnu que les tentatives d'élaborer une définition de terrorisme qui transcende les différentes frontières nationales ont été vaines pour la plupart (Staiger et coll. 2008), les définitions présentées montrent clairement qu'il existe certains éléments concordants entre les diverses définitions utilisées par les gouvernements de nombreuses démocraties occidentales. Étant donné ces similitudes, les approches adoptées par ces gouvernements relativement aux victimes d'actes terroristes peuvent apporter certains renseignements clés concernant les différentes méthodes qu'ils ont utilisées pour régler les problèmes des victimes.

De plus, les définitions décrites précédemment appuient, en quelque sorte, l'observation des chercheurs à savoir qu'il y a aussi des concordances quant aux termes utilisés pour caractériser le terrorisme. Dans leur étude empirique sur les définitions de terrorisme indiquées dans trois éminentes revues sur le terrorisme, Weinberg et coll. (2004) ont conclu que « violence », « menace(s) » et « tactiques motivées par des raisons politiques » étaient des descripteurs importants permettant de définir le terrorisme. Marsella et Moghaddam (2004) en sont arrivés à des conclusions semblables dans leur propre recherche, mais ils ont aussi ajouté « influence/contrainte » et « peur » comme éléments caractéristiques du terrorisme.

---

<sup>1</sup> *Code criminel*, R.C.S. 1985, c. C-46, art. 83.01.

Comme pour la définition de terrorisme, un grand intérêt a été porté à l'explication des différents types d'actes terroristes. De manière générale, les travaux de recherche indiquent qu'il existe trois formes d'actes terroristes de base : le terrorisme international, le terrorisme national et le terrorisme transnational (Staiger et coll. 2008; Hough 2007). Cependant, chacune comprend des sous-genres qui lui sont propres. Selon Grob-Fitzgerald (2005), le terrorisme peut donc se répartir en quatre grandes catégories : le terrorisme national – les activités terroristes touchent les frontières nationales; le terrorisme révolutionnaire – les terroristes ciblent le gouvernement en tant que principe et entité politique; le terrorisme réactionnaire – les terroristes veulent empêcher la société et le gouvernement de changer; et le terrorisme religieux – la violence sert à faire avancer les objectifs religieux. Staiger et coll. (2008) ajoutent à cette liste le terrorisme justicier et le terrorisme lié à une cause particulière.

Compte tenu de l'environnement social, politique et culturel dans lequel s'inscrit souvent le terrorisme, différents pays ont cherché également à tracer le portrait contextuel des actes de terrorisme. Au Canada, ces travaux ont été rares, mais deux études notables dans ce domaine ont été réalisées par Ross et Gurr (1989) et par Lemay-Langlois et Brodeur (2005). Dans leur analyse comparative du terrorisme politique au Canada et aux États-Unis, effectuée en 1989, les premiers ont établi qu'il s'était produit au Canada entre 1960 et 1985 environ 500 événements terroristes motivés par des raisons politiques (85 % étant le fait de Canadiens). Les auteurs ont essayé ensuite d'expliquer la baisse du terrorisme au Canada; ils invoquent à cet égard la prévention, la dissuasion, les représailles et l'épuisement. La deuxième étude présente une analyse contemporaine du terrorisme au Canada. Utilisant plus de 400 situations terroristes qu'a connues le Canada entre 1973 et 2003, les auteurs ont créé différentes catégories de terrorisme (Lemay-Langlois et Brodeur, 2005). Ces catégories incluent les actes de vandalisme commis par des groupes particuliers de revendication de droits, des incendies criminels semblables à ceux qu'ont allumés les Doukhobor (« Fils de la liberté ») et les actes d'intimidation comme l'attentat à la bombe dans un centre d'immigration canadienne en 1986. D'après les catégories établies par les auteurs, le terrorisme au Canada se fonde sur quatre justifications : le terrorisme à demande, qui cible un problème perçu par le terroriste; le terrorisme visant la justice privée – le terroriste veut se venger; le terrorisme révolutionnaire, qui cherche à provoquer des changements au niveau de l'État; le terrorisme de restauration destiné à rétablir une situation historique. Pour ce qui est du terrorisme actuel au Canada, les auteurs sont d'avis que le contexte canadien est, maintenant plus que jamais, marqué par le terrorisme transnational, l'origine ambiguë des actes terroristes et l'existence d'un lien entre les activités motivées par une idéologie religieuse et politique. Il ne faut pas oublier, cependant, que cette classification n'est pas exhaustive, même si elle tente d'expliquer la situation au Canada en matière de terrorisme. Comme le soulignent Staiger et ses collaborateurs (2008), la multiplicité des formes de terrorisme fait en sorte qu'il est ardu en soi de prétendre cerner *tous* les types de terrorisme dans un contexte donné. Néanmoins, certains événements violents ont été reconnus en tant qu'actes terroristes canadiens parce qu'ils se sont produits au Canada ou parce que des Canadiens en ont été victimes.

Un événement qui a soulevé énormément d'attention de la part des médias, du gouvernement fédéral et de la population canadienne en général est la destruction du vol 182 d'Air India par une bombe en 1985. Décrit comme un des plus graves cas de terrorisme canadiens, cet attentat à la bombe a causé la mort de 389 personnes, dont 280 étaient des citoyens canadiens. D'autres exemples récents sont les attentats à la bombe perpétrés contre des clubs de nuit à Bali, les attaques du 11 septembre contre le World Trade Center et les actes criminels commis par le Front de libération du Québec (FLQ). Ces exemples expliquent le contexte du présent rapport ainsi que la mobilisation générale en faveur de la commémoration des victimes d'actes terroristes.

Toute tentative d'expliquer le terrorisme au Canada doit aussi tenir compte de la manière dont les actes de violence extrême et les événements semblables à des actes terroristes sont représentés au Canada. L'examen de ces cas de violence et de terrorisme permet de procéder à une analyse plus complète des problèmes des victimes liés au terrorisme, en particulier lorsque la documentation canadienne sur des questions particulières en la matière est limitée. Cette juxtaposition est principalement fondée sur le fait que les deux types d'événements partagent des caractéristiques semblables. Par exemple, les études montrent que les actes terroristes et les actes de violence extrême non terroristes sont souvent motivés par la haine (Sternberg 2003). Selon Sternberg (2003), la haine est souvent à la base d'actes violents comme le terrorisme, le génocide et les massacres. Pour Jagger (2005), les actes de violence peuvent être considérés comme des actes terroristes dans les cas où des préjugés personnels concernant un groupe en particulier alimentent la violence à l'égard de ces groupes. Une seconde caractéristique partagée par les actes terroristes et les actes de violence non terroristes est qu'ils sont tous deux, à un certain moment, motivés par des idéologies particulières. Il y a longtemps que les chercheurs reconnaissent le rôle influent que joue l'idéologie dans la motivation des actes terroristes (Drake 1998; Hoffman 1995). Que les idéologies soient fondées sur la religion ou la politique, elles sont la composante centrale du terrorisme poussant les gens à participer aux activités terroristes (Hudson 1999). Cette évaluation critique peut aussi s'appliquer aux actes de violence non terroristes. Les idéologies racistes et sexistes ne sont que quelques exemples d'idéologies pouvant alimenter des actes de violence non terroristes. La fusillade à l'École polytechnique de Montréal en 1989 est un bon exemple de cette forme de violence. À la lumière de ces éléments et d'autres justifications, il a été décidé que le présent rapport prendrait en considération les différents cas canadiens et internationaux de violence non terroristes afin d'établir un cadre permettant de répondre aux besoins de commémoration des victimes.

Lorsque nous pensons aux victimes de terrorisme, nous devons tenir compte des problèmes liés aux différents niveaux de victimisation des victimes (Hill 2004). Selon Hill (2004, p. 83), la victimisation découlant du terrorisme peut être vécue à un niveau direct, secondaire ou communautaire, la nature et l'ampleur des répercussions variant d'un niveau à l'autre. Staiger et coll. (2008) présentent une classification semblable des victimes d'actes terroristes. Les auteurs soulignent que même si le terme « victime » peut s'appliquer à tous les individus qui ont souffert d'une forme quelconque de blessure directe, de violence psychologique ou de souffrance résultant d'un acte terroriste, les victimes indirectes sont des personnes qui n'ont pas été la cible directe de terroristes, mais qui ont tout de même connu la peur, l'anxiété et d'autres facteurs de stress en raison d'une attaque terroriste (c.-à-d. la population en général). Cette notion de victimisation directe et indirecte est importante, puisqu'elle met en évidence la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble de la population en plus des besoins des victimes et de leur famille.

Comme nous pouvons le constater, la motivation à l'origine d'une attaque ou l'identité des victimes peut aider à déterminer la forme de commémoration à préconiser. Il faut aussi faire la distinction à savoir si l'attaque a eu lieu au Canada ou à l'étranger et quelle était la proportion de victimes canadiennes<sup>2</sup>. Malheureusement, cette importante question n'a pas encore fait l'objet d'un document scientifique et par conséquent, elle ne peut être abordée en détail dans le présent rapport.

---

<sup>2</sup> Par exemple, la destruction du vol 182 d'Air India par une bombe a eu lieu près de l'Irlande et environ 90 % des personnes tuées étaient canadiennes; l'attaque contre le World Trade Center s'est produite à New York et environ 1 % des 2 750 victimes étaient canadiennes; lors des attentats à la bombe perpétrés contre des clubs de nuit à Bali, environ 1 % des 202 personnes tuées étaient canadiennes. Pourtant, la façon dont la nationalité a été mise en évidence et son incidence pendant la commémoration des victimes différaient beaucoup dans les trois cas.

Même si un acte terroriste peut avoir bien des conséquences sur les victimes, le « traumatisme » est l'une des plus critiques (Miller, 2003; Updegraff et coll., 2008); cette vaste notion englobe le trouble de stress post-traumatique, la détresse et la culpabilité du survivant (Hill, 2004). En plus des problèmes liés au traumatisme, Shichor (2007) relève la réaction publique envers les victimes d'actes terroristes comme un champ important d'étude victimologique. Selon lui, les victimes d'actes terroristes sont plus susceptibles que les autres victimes de susciter la sympathie de la population; (2007, p. 277) elles ont en outre moins de risques de subir l'opprobre et d'être jugées « faibles » à cause de leur victimisation et ne subissent donc pas les effets psychologiques négatifs associés à cette étiquette. Globalement, il faut tenir compte d'une multitude d'enjeux lorsqu'on parle des victimes d'actes terroristes. La commémoration peut être une façon de s'attaquer aux problèmes qui découlent de la victimisation, mais cette démarche devrait reposer sur une analyse des moyens par lesquels la commémoration peut servir à faciliter le processus de guérison ainsi que des risques qu'elle exacerbe le traumatisme et la victimisation. Les paragraphes qui suivent tenteront de préciser beaucoup de ces problèmes.

## Commémoration

De nos jours, les monuments commémoratifs occupent une place permanente dans bien des pays. Par définition, il s'agit d'endroits « significatifs » qui sont réservés à la commémoration (Doka, 2003, p. 186). En définissant ces termes, les chercheurs ont souligné qu'il faut prendre soin d'éviter de les utiliser incorrectement à la place de « monument » tout court (« monuments » en anglais) (Gough, 2002). D'après Gough (2002), ce qui différencie les deux notions, c'est que le monument commémoratif suppose l'intention de préserver et de ne pas oublier, alors que le monument exprime habituellement des sentiments de célébration.

En tant que processus, la commémoration est marquée par des activités et des actions qui visent à souligner la disparition et à garder vivant le souvenir des gens, des endroits et des choses qui revêtent une importance pour la société. Comme le font valoir Foot et coll. (2006, p. 72), ces pratiques offrent la possibilité de célébrer la vie des disparus, d'en porter le deuil et de graver leur souvenir dans la conscience publique.

En ce qui concerne les travaux de recherche, il faut souligner que la plupart des documents spécialisés en ce qui a trait à la commémoration et au fait de se souvenir sont grandement axés sur les effets positifs des événements commémoratifs pour les personnes qui ont été victimisées. La majeure partie des documents de recherche n'analysent pas de façon empirique les effets sociaux plus généralisés que peut avoir la commémoration sur les attitudes sociales ou la politique publique. Toutefois, il semble que dans certains cas, la commémoration peut aussi avoir des conséquences négatives sur la société. Par exemple, comme l'ont démontré des psychologues sociaux, le fait de se souvenir de la victimisation historique d'un groupe social précis peut amener un individu à être moins concerné par les gestes blessants que son propre groupe social peut infliger à d'autres (Wohl et Branscombe, 2008). C'est particulièrement vrai pour les groupes sociaux identifiés comme étant responsables de la victimisation.

Peu importe la portée des travaux de recherche axés précisément sur les effets positifs et négatifs de la commémoration, une importante partie des documents généraux portant sur la commémoration et les monuments commémoratifs est fondée sur des aspects sociologiques et psychologiques. D'un point de vue psychologique, les monuments commémoratifs sont analysés en fonction des souvenirs des gens et en tant que mécanismes permettant d'affronter un traumatisme. Par exemple, un ensemble de recherches cataloguent la commémoration comme une méthode utilisée pour se débarrasser des sentiments de culpabilité et de responsabilité qui sont parfois associés au fait de survivre à des événements traumatisants (Oliner 2006). Décrit comme une forme d'extériorisation, ce processus essentiel fait appel aux

monuments commémoratifs pour faciliter l'utilisation d'objets appartenant à une réalité extérieure afin de surmonter les conflits intérieurs qui tourmentent la conscience de certaines personnes à la suite d'événements traumatisants (Oliner 2006, 884). D'un point de vue sociologique, les documents de recherche sur les monuments commémoratifs sont variés et ils couvrent un large éventail de sujets comme les significations rattachées aux monuments commémoratifs et les fonctions de base de ces monuments (Zitoun 2004; Low 2004). Par exemple, Zitoun (2004), qui déconstruit la signification des monuments commémoratifs, affirme que ceux-ci possèdent quatre fonctions principales dans une société. Ils sont d'abord utilisés pour renforcer des notions de confiance en la nation ou le pays, ils constituent aussi un moyen pour les gens d'interagir, ils servent à pleurer la mémoire des défunts et enfin, ils offrent une occasion d'apprendre. De manière générale, il est important de noter que même si la portée des recherches sur les monuments commémoratifs et la commémoration est large et diversifiée, ce n'est que récemment que les travaux dans ce domaine ont commencé à traiter des expériences des victimes d'actes terroristes.

Il y a peu de doutes que la commémoration des victimes d'actes terroristes, sujet de recherche relativement récent, constitue un processus complexe. Le peu de recherches réalisées dans ce domaine montre qu'elle reste très litigieuse. Tout d'abord, les chercheurs soulignent que la présence d'un grand nombre d'intervenants contribue à rendre la commémoration complexe (Britton, 2007; Couch et coll., 2008). Certaines de ces personnes qui interviennent d'une façon ou d'une autre sont les victimes, leurs familles, les organismes d'aide aux victimes, le grand public, les organisations religieuses, les groupes ou associations communautaires. En outre, les représentants municipaux, les politiciens et les diverses entités gouvernementales, qu'elles soient nationales, régionales ou municipales, jouent un rôle critique dans le processus de commémoration. Parmi tous ces intervenants, les chercheurs mettent en lumière le rôle crucial que *peuvent* et *devraient* jouer les victimes et leurs familles dans la création d'un monument commémoratif qui souligne les vies perdues aux mains des terroristes (Britton, 2007; Berman et Brown, 2002; Hoffman et Kasupski, 2007).

La recherche montre, cependant, que les victimes et leurs familles sont fréquemment tiraillées entre les groupes impliqués dans le processus commémoratif (Britton, 2007). Dans son analyse des activités commémoratives aux États-Unis, Britton (2007) souligne les rôles divers confiés aux intervenants, qui exercent un degré variable d'influence et de contrôle sur la commémoration. Il y a entre autres les « gardiens », c'est-à-dire les mandataires publics et les représentants gouvernementaux qui ont pour tâche de réglementer la production et la réception des monuments commémoratifs (Britton, 2007). Dans de nombreux cas, les conséquences qu'ont ces formes de contrôle sur le processus de commémoration sont évidentes dans les divers narratifs associés à certains événements commémoratifs précis. La déconstruction de la place accordée aux narratifs dans le processus de commémoration peut permettre de comprendre comment et pourquoi le contrôle est exercé; elle peut aussi expliquer le rôle, ou l'absence de rôle, qui est attribué aux victimes et à leurs familles.

Citant Schwartz (1998) et Langer (1998), Damphouse et ses collaborateurs (2003, 6) assimilent les narratifs à des histoires destinées à influencer (in)directement sur le soutien collectif nécessaire pour ériger un monument destiné à commémorer des événements tragiques. Plus précisément, les narratifs transmettent normalement des messages importants ou mineurs sur les événements en question : les narratifs importants tournent autour de thèmes progressistes et axés sur la rédemption, tandis que les narratifs mineurs représentent principalement des thèmes dogmatiques, toxiques (fondés sur la douleur associée à la commémoration) et patriotiques (Damphouse et coll., 2003). D'autres chercheurs se sont penchés sur la place de la politique dans la production et la présentation des narratifs. En outre, certains affirment que les monuments commémoratifs liés au terrorisme et à d'autres activités hostiles reflètent souvent des narratifs fondés sur la nation et l'État relativement à la guerre et à la sécurité (Shay, 2005; Doss, 2008). Par exemple, Doss (2008) stipule que les monuments commémoratifs américains conçus



pour préserver la mémoire des victimes à la suite d'un événement terroriste ont pour principale fonction de transformer les vies perdues en symboles de patriotisme et d'héroïsme américains. Selon l'auteur, le fait de dépeindre le courage et l'héroïsme américains en utilisant les expériences des victimes d'événements terroristes ne fait qu'amoindrir les véritables actes individuels d'héroïsme tout en laissant entendre que les É.-U. sont irréprochables et que les victimes d'actes terroristes sont des citoyens empreints d'un immense patriotisme. Il faut donc considérer le fait que certains narratifs propres à un pays concernant les monuments commémoratifs pour les victimes d'actes terroristes sont sujets à l'interprétation autant à l'échelle locale qu'internationale. C'est pourquoi il faut prendre le soin de traiter des conséquences sous-jacentes des narratifs dans une situation en particulier ainsi que dans un contexte mondial.

Les idées de Doss (2008) ont aussi été avancées dans le cadre de débats qui ont immédiatement suivi une proposition hâtive relativement à la construction d'un musée – l'International Freedom Center (IFC) – dans le but de commémorer les événements et les victimes du 11 septembre. Aux dires des concepteurs du centre, cet endroit permettrait de célébrer les idéaux et la vision de la liberté des Américains (Hoskins 2007). Toutefois, les familles des victimes se sont opposées à la proposition en soutenant que le musée serait en fait un moyen de mettre de l'avant les idéologies politiques américaines tout en éclipsant indirectement la mémoire des victimes. Ce sentiment soutient l'argument à savoir que trop souvent, les divers narratifs concernant les victimes, les familles des victimes et les groupes sont mis de côté au profit de discours commémoratifs plus puissants, notamment par les narratifs du gouvernement et des médias (Low 2004).

La production des narratifs de commémoration met aussi en lumière les multiples définitions du terrorisme qui existent. Par exemple, les recherches montrent que les sens de ce que sont une « victime » et la « condition de victime » deviennent parfois des questions cruciales à l'étape de la commémoration. Dans leur recherche sur la commémoration des Troubles en Irlande du Nord<sup>3</sup>, Graham et Whelan (2007) soutiennent que les définitions contestées de la condition de victime peuvent souvent faire surface quand les gens cherchent à différencier les genres de victimes (les victimes de la violence de l'État et celles des actions terroristes). Les auteurs énoncent que, pour cette raison, il se crée dans le processus de commémoration une hiérarchie au sein des victimes qui perpétue alors la fragmentation du consensus relatif à l'établissement des monuments commémoratifs, particulièrement quand il concerne des groupes diversifiés (2007, p. 483). Hite (2007) présente des arguments semblables au sujet de la commémoration des victimes d'actes terroristes au Pérou. La controverse avait surgi quand certains ont réclamé la création d'un monument commémoratif national qui reconnaîtrait également l'existence des auteurs supposés d'actes terroristes au pays. Ceux qui s'opposaient à une telle mesure ont affirmé que cette reconnaissance au site de commémoration ferait perdre son sens à l'expérience des victimes et de leurs êtres chers et qu'elle n'aurait même pas dû être proposée. Globalement, les études précitées illustrent l'importance de déconstruire la façon dont les narratifs sont intégrés au processus de commémoration et mettent en lumière la nécessité de régler ces problèmes au moment de la planification des monuments commémoratifs pour les victimes d'actes terroristes.

---

<sup>3</sup> Les « Troubles » désignent la période de conflit violent qui a opposé divers groupes et organisations politiques en Irlande du Nord entre 1960 et 1996.

## Catégories de monuments commémoratifs

La commémoration des personnes tuées à la suite d'actes terroristes peut être accomplie de différentes façons. Les monuments commémoratifs en l'honneur de ces victimes sont principalement, mais pas exclusivement, des monuments commémoratifs concrets, des monuments commémoratifs spontanés et des journées commémoratives reconnues officiellement. Parmi les formes secondaires de commémoration se trouvent la création de groupes et d'organismes en l'honneur des victimes, des réponses et des déclarations du gouvernement concernant les victimes d'actes terroristes et des commissions ainsi que des enquêtes au sujet d'événements terroristes. Dans l'ensemble, le fait de déterminer et de préciser les méthodes utilisées pour commémorer les victimes d'actes terroristes est une tâche plutôt difficile en raison de l'élasticité des termes se rapportant au terrorisme et des diverses formes et catégories de monuments commémoratifs qui existent.

La prochaine section présente certaines catégories de monuments commémoratifs qui sont utilisés ou qui peuvent l'être pour honorer les victimes d'actes terroristes.

### Monuments commémoratifs concrets

Les monuments concrets figurent parmi les méthodes de commémoration les plus courantes. Comme ils sont liés à des actes terroristes, les travaux de recherche montrent qu'une foule de questions doivent être réglées lorsque des personnes envisagent sérieusement d'utiliser un monument commémoratif concret pour honorer les victimes. Les travaux de géographes humains et sociaux permettent de répondre à bon nombre de ces questions. Par exemple, Rankin (2003) indique que selon les géographes, les lieux de commémoration sont choisis en fonction de critères sociaux. Selon ces critères, les lieux choisis peuvent prendre la signification qu'on leur donne et, à leur tour, génèrent une signification sociale. Voilà pourquoi le choix d'un lieu particulier exige une analyse approfondie. Aux États-Unis, le monument commémoratif Arlington Cairn pour les victimes du vol 103 de Pan Am est un exemple montrant que le choix de l'emplacement pour un monument commémoratif peut représenter un grand défi. Les litiges concernant le Cairn reposaient sur une demande de membres de familles des victimes qui souhaitaient ériger le monument sur le site de l'Arlington National Cemetery – un cimetière réservé aux anciens combattants américains (Britton 2007). En raison de l'appel émotif des familles et malgré le rejet initial de la demande, le Congrès des É.-U. a plus tard accepté de construire le monument commémoratif sur le site du cimetière militaire. Shay (2005) mentionne une situation semblable en ce qui a trait à la commémoration des victimes d'activités hostiles en Israël<sup>4</sup>. Selon Shay (2005), les efforts liés à la construction d'un monument commémoratif pour les victimes d'activités hostiles à proximité d'un cimetière militaire ont soulevé encore plus de débats. Le problème était de déterminer si le site choisi pour le monument pouvait amener les gens à penser que la mort des victimes d'activités hostiles est semblable à celle des soldats. Malgré le débat, le monument commémoratif est toujours sur le site militaire israélien où il a été érigé au départ.

La conception d'un monument commémoratif imminent peut aussi être une source de litiges entre les différents intervenants impliqués dans le processus de commémoration. Un exemple flagrant est le litige entourant la construction d'un monument commémoratif en souvenir du 11 septembre ainsi que d'un

---

<sup>4</sup> « Activité hostile » est le nom officiel utilisé pour le monument commémoratif érigé en l'honneur des victimes de violence en Israël (c.-à-d. le monument commémoratif pour les victimes d'activités hostiles et terroristes (Memorial for the Victims of Hostile Acts and Terrorism)).

centre d'affaires sur le site qu'occupait le World Trade Center (WTC). Dans ce cas, le problème reposait sur les opinions divergentes du WTC United Family Group et de la Lower Manhattan Development Corporation (LMDC) concernant ce qui adviendrait du site. La proposition de la LMDC de bâtir un centre commercial à l'endroit où de nombreux restes des victimes avaient été recouverts constituait un problème majeur lié au processus de commémoration (Couch et coll. 2008). Pour les familles des victimes, le site où des restes humains avaient été retrouvés (et où d'autres pouvaient encore être enterrés) devait être réservé à un acte de commémoration sacré plutôt que d'être profané par une entreprise commerciale. Pour éviter qu'un bâtiment soit construit sur ce site, le WTC United Family Group, avec l'aide de politiciens, a élaboré une loi pour protéger le site. C'est pourquoi les plans proposés par la LMDC ont été rejetés. Ce cas illustre l'importance de reconnaître les objectifs variés et divergents entourant la sélection de l'emplacement d'un monument commémoratif.

Le processus de commémoration concernant les Troubles en Irlande du Nord est un autre cas montrant l'importance de reconnaître le sens pour la population de monuments commémoratifs concrets. À la demande du Northern Ireland Office, une commission a été mise sur pied afin de déterminer les problèmes associés à la mise en œuvre de différents monuments commémoratifs pour les victimes des Troubles. Le rapport de la commission fait état d'une brève discussion concernant les problèmes à prendre en considération avant la construction de monuments commémoratifs concrets. Ces enjeux importants sont soulignés dans l'énoncé suivant :

*[Traduction]*

Quels devraient être le ton et le message d'un tel monument? Comment peut-il prendre une forme qui permettrait de reconnaître les souffrances des victimes appartenant à divers milieux de façon acceptable et appropriée. Les proches, les amis et les collègues des victimes ne sont pas seulement inquiets parce que la vie et la mort d'une victime doivent être commémorées, mais aussi parce qu'elles doivent être représentées par un monument commémoratif que les gens contempleront avec respect (Bloomfield 1998, 46).

Encore une fois, cet exemple souligne l'importance de la signification que les monuments commémoratifs peuvent avoir pour les victimes, leurs familles et l'ensemble de la population. Il attire aussi l'attention sur une autre préoccupation qui doit être prise en compte dans le processus de planification du monument commémoratif : les réactions de la population en général au(x) monument (s). Comme beaucoup de chercheurs l'ont remarqué, la commémoration est un enjeu hautement politique (Hite 2007; Graham et Whelan 2008). À ce titre, les réactions de la population aux monuments commémoratifs, et dans le cas qui nous intéresse, aux monuments concrets, peuvent être aussi diversifiées que la collectivité touchée. Les événements suivant la création d'un monument pour les victimes d'actes terroristes péruviennes sont un bon exemple de cette situation.

Un monument commémoratif péruvien pour les victimes d'actes terroristes – Les yeux qui pleurent (El Ojo que Lloro) – a d'abord fait l'objet d'une controverse, les noms des victimes et des prétendus auteurs des activités terroristes ayant été inscrits sur le même monument. Ce problème s'est intensifié lorsqu'une importante figure politique a été arrêtée et inculpée relativement à de nombreux conflits liés au terrorisme dans la région (Hite 2007). Pour protester contre l'arrestation et l'inculpation, le monument a été vandalisé et beaucoup de noms ont été recouverts de peinture. Ce qu'il faut retenir de cet événement est que de simples gestes comme inscrire des noms sur un monument (ou d'autres généralement associés aux monuments commémoratifs concrets) peuvent avoir des conséquences sociales et politiques importantes qui doivent être prises en considération pendant le processus de commémoration des victimes d'actes terroristes.

Des inquiétudes semblables ont été exprimées pendant le processus de commémoration des victimes de l'attaque terroriste de 11 mars 2004 à Madrid en Espagne. Beaucoup de personnes étaient d'avis que le monument commémoratif national devait honorer *toutes* les victimes des 30 dernières années des activités de l'Euskadi Ta Askatasuna (ETA), le groupe responsable de nombreuses attaques terroristes en Espagne (Abend et Pingree 2004)<sup>5</sup>. Malgré cette demande, le monument qui a finalement été érigé n'était dédié qu'aux victimes des attaques à la bombe du 11 mars. Une façon de résoudre les problèmes d'inclusion et d'exclusion concernant la commémoration des victimes serait peut-être de prendre en considération la suggestion de Bloomfield (1998) à savoir que les monuments commémoratifs concrets doivent éviter de présenter certaines victimes comme étant plus méritantes que d'autres; il faudrait plutôt chercher à intégrer des mots et des énoncés clés pouvant passer outre les différences et promouvoir le changement et le souvenir.

Tous ces exemples illustrent le rôle que joue la « signification » dans les tentatives de commémorer les victimes d'actes terroristes. Comme le souligne la documentation, les messages implicites et explicites découlant des monuments ou des monuments commémoratifs ont un effet réel sur les personnes qui les regardent. Par conséquent, il pourrait être avantageux d'utiliser des politiques permettant d'analyser les narratifs rattachés aux monuments commémoratifs proposés.

Jusqu'à maintenant, le présent document était axé sur les approches permettant de planifier la création d'un monument commémoratif, en particulier pour les monuments concrets. Cependant, il est aussi possible de dresser le portrait actuel des monuments concrets au Canada pour mieux comprendre comment régler certains problèmes liés à la commémoration des victimes canadiennes d'actes terroristes. Les monuments érigés pour honorer les victimes du vol 182 d'Air India sont un exemple de monument commémoratif concret conçu afin de commémorer les victimes canadiennes d'actes terroristes. Selon le rapport d'Air India, le premier monument concret reconnu officiellement pour les victimes du vol 182 a été érigé le 23 juin 1986 à Ahakista dans la baie de Dunmanus en Irlande (Enquête sur le vol 182 d'Air India 2008). En ce qui concerne les monuments récents, le monument commémoratif qu'Ottawa a dédié aux victimes d'Air India le 23 juin 2008 (soit la Journée nationale du souvenir des victimes de terrorisme) est certainement le plus récent monument érigé pour les victimes des attaques à la bombe. Le site commémoratif, qui comprend une allée et une plaque de bronze sur laquelle les noms des victimes sont inscrits, a été donné et nommé par la Commission de la capitale nationale et c'est Sécurité publique Canada qui a fourni les 70 000 \$ nécessaires à la rénovation (Sécurité publique Canada, 2008). Parmi les autres monuments commémoratifs pour les victimes d'Air India se trouvent un cadran solaire et un mur où sont gravés les noms des victimes qui ont été dévoilés à Toronto le 23 juin 2007, ainsi qu'un mur similaire et un terrain de jeu qui ont été dévoilés à Vancouver en juillet 2007. Sécurité publique Canada a indiqué que les coûts associés à ce monument commémoratif ont été assumés par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique et que le terrain a été donné par le Vancouver Board of Parks and Recreation (Sécurité publique Canada, 2007a). De même, les 625 000 \$ qu'a coûté le monument commémoratif de Toronto ont aussi été assumés par les gouvernements fédéral et provincial, et le terrain a été donné par la ville de Toronto (Sécurité publique Canada, 2007b). Dans l'ensemble, ces monuments récents reflètent les partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux (Enquête sur le vol 182 d'Air India 2008).

Une autre dimension importante des monuments commémoratifs concrets du Canada concerne les monuments de guerre. Bien qu'ils ne soient pas précisément liés au terrorisme, les monuments de guerre comptent pour une part importante des monuments commémoratifs concrets canadiens et à ce titre, ils

---

<sup>5</sup> Euskadi Ta Askatasuna (ETA) en basque est aussi connu sous le nom « Pays Basque et Liberté ».

devraient avoir une place dans toutes les discussions concernant le rôle des monuments commémoratifs concrets dans la commémoration des vies perdues à cause de la violence. Les monuments commémoratifs de guerre honorant les soldats sont présents dans la plupart des villes canadiennes. Dans son historique des monuments commémoratifs de guerre canadiens, Shipley (1987) montre que le processus de commémoration des victimes canadiennes de la guerre implique bon nombre des problèmes logistiques liés à la mise en place de monuments commémoratifs concrets pour d'autres types d'événements. Selon l'auteur, beaucoup de monuments commémoratifs de guerre résultent de l'insistance de divers groupes d'intervenants comme les associations d'anciens combattants, les gouvernements ainsi que les politiciens et les associations comme les groupes sociaux ou les groupes de femmes. Pour ce qui est des coûts, Shipley (1987) indique que le financement des monuments commémoratifs érigés pendant les années 1920 et 1930 provenait de dons d'organismes, de collecteurs de fonds et de dons privés. Il est possible de présumer que ces sources de financements sont les mêmes pour les monuments commémoratifs érigés de nos jours. Finalement, l'entretien de nombreux monuments commémoratifs de guerre est un aspect essentiel du processus de commémoration de la guerre. Selon Shipley, les monuments commémoratifs de guerre sont principalement entretenus parce que certaines personnes accordent de l'importance à leur préservation; néanmoins, leur entretien permanent représente un problème pour beaucoup de municipalités qui doivent souvent assumer cette responsabilité.

Aujourd'hui, les monuments commémoratifs canadiens sont entretenus de diverses façons. En plus des dons privés pour la préservation de ces sites, Anciens Combattants Canada joue un rôle actif dans le processus de conservation. Par exemple, le Ministère dirige un *Programme de restauration de cénotaphes et de monuments* qui offre une aide financière aux municipalités, aux organismes à but non lucratif, aux établissements d'enseignement, aux organismes historiques ainsi qu'aux organisations et aux associations caritatives souhaitant préserver les monuments de guerre (Anciens Combattants Canada). Une approche semblable a été adoptée au Royaume-Uni où c'est surtout le War Memorials Trust, un organisme caritatif dont les travaux permettent de préserver tous les monuments commémoratifs de guerre du pays, qui s'occupe d'entretenir les monuments commémoratifs de guerre (Department of Constitutional Affairs, 2007). Le Trust offre aussi des subventions à la population ainsi qu'aux groupes, aux organismes privés et aux personnes qui souhaitent entretenir des monuments commémoratifs dans leur communauté et au sein de leur administration. L'entretien des monuments commémoratifs concrets peut être en partie assumé grâce à des contributions des gouvernements ou des initiatives nationales visant à préserver ces formes de souvenir.

Compte tenu de leur nombre considérable dans la société canadienne, les monuments commémoratifs de guerre représentent donc des occasions pour les décideurs et les chercheurs d'évaluer certaines questions techniques associées à la mise en œuvre de monuments commémoratifs concrets. De plus, certaines recherches récentes laissent entendre que ces formes de monuments commémoratifs constituent aussi des exemples de façons complexes dont les significations et les narratifs sont inscrits en tant que composantes logistiques associées aux monuments commémoratifs concrets. Par exemple, Gordon et Osborne (2004) soutiennent que les monuments commémoratifs de guerre sont souvent empreints de significations symboliques relatives à l'identité nationale. Dans leurs travaux de recherche sur le Carré de la Confédération et le Monument commémoratif de guerre du Canada, Gordon et Osborne (2004) dépeignent l'histoire des monuments commémoratifs de guerre canadiens du dernier siècle ainsi que leurs conséquences sur l'identité nationale canadienne. Selon les auteurs, il est possible de trouver certains cas relativement anciens où l'identité des gens était façonnée au moyen de monuments commémoratifs, comme ce fut le cas dans les années 1920 lorsqu'il a été question de construire un monument commémoratif de guerre à Ottawa. Le principe clé qui sous-tendait bon nombre des idées proposées concernant le futur monument était que le monument érigé devait communiquer des notions d'héroïsme et de patriotisme tout en améliorant l'image de la capitale nationale. Le monument choisi, le Monument

commémoratif de guerre du Canada, était censé communiquer ces sentiments. Cependant, certains Canadiens ont été mécontents de sa construction au Carré de la Confédération en 1938. Selon Gough (2004), des Canadiens n'aimaient pas le titre du monument (« La Réponse »), qui était considéré comme une affirmation implicite du contrôle exercé par la Grande-Bretagne sur le Canada, et le fait que le monument avait été nommé par un non-Canadien. Un autre exemple de monument commémoratif de guerre canadien qui a entraîné des conflits est le monument terre-neuvien de Beaumont-Hamel. Ce monument est particulièrement intéressant puisqu'il a été créé pour honorer la mémoire des soldats canadiens, écossais et britanniques. Le premier problème à survenir concernait la propriété du monument commémoratif (Gough 2007). Comme diverses nationalités étaient commémorées et étant donné son emplacement, les questions à savoir qui était le véritable propriétaire du monument et qui il représentait constituaient d'importants sujets de dispute. Des problèmes concernant la présentation imprécise ainsi que le manque de faits et de renseignements au sujet des événements commémorés sur le champ de bataille ont également causé des conflits pour de nombreuses personnes. Selon Gough (2004), la précision des dates, des moments et des actions est cruciale pour les divers groupes sociaux en contact avec le monument commémoratif. Tout manquement à ce qu'un groupe précis considère comme « une vérité » peut donc indirectement nuire à la commémoration des victimes d'actes terroristes et d'événements semblables.

Finalement, le massacre de Montréal en 1989, au cours duquel 14 femmes ont été tuées à l'École polytechnique de l'Université de Montréal au Québec, peut aussi nous apporter de l'information. Bien que la classification (ou non) de cet événement comme un acte terroriste puisse faire l'objet d'un débat, il est néanmoins reconnu comme un exemple canadien historique de tuerie impliquant des citoyens du pays. Plus particulièrement, ce cas représente aussi un exemple d'acte de violence non terroriste possédant certaines caractéristiques des actes terroristes, notamment la présence de haine et d'une peur excitante au sein d'une catégorie de personnes. La haine de l'assaillant envers les « féministes » est un des principaux facteurs qui ont causé le massacre (Weston et Aubry 2007). Bref, il est possible d'obtenir de l'information en analysant les façons dont cet événement a été et est toujours commémoré au moyen de monuments concrets.

Au cours des 18 années qui ont suivi cet événement, les victimes de la tuerie à la polytechnique de Montréal ont principalement été commémorées par le biais de services commémoratifs et la conception de divers monuments commémoratifs. Des monuments commémorant l'événement sont présents dans les principales villes canadiennes comme Montréal, Vancouver et Toronto, ainsi que dans de plus petites villes. En outre, certains monuments ont été conçus sur des cités collégiales et universitaires ainsi que des parcs communautaires locaux. Le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces monuments concrets provient d'une grande variété de sources selon le contexte entourant leur construction. Par exemple, les monuments commémoratifs bâtis sur des cités collégiales ou universitaires peuvent être financés par ces établissements, tandis que différents ordres de gouvernement peuvent financer les monuments érigés dans des lieux publics comme les parcs. Dans le contexte de cette tuerie en particulier, divers groupes d'intervention ont également apporté leur contribution (Burk 2006).

Les paragraphes précédents ont décrit certains des principaux enjeux associés à la commémoration des victimes d'actes terroristes au moyen des monuments commémoratifs concrets. Sur le fondement de la tragédie d'Air India, l'un des principaux facteurs dont il faut tenir compte dans le cadre de la commémoration est le choix du moment. Le premier monument commémoratif concret officiel a été érigé en Irlande au cours de l'année suivant la tragédie, alors que les premiers monuments canadiens l'ont été des décennies plus tard. De manière générale, la documentation indique que l'échéancier pour les projets de monuments commémoratifs à la suite d'un événement terroriste est essentiel non seulement pour les victimes, mais aussi pour l'ensemble de la société. Les questions logistiques comme l'emplacement, les

coûts et l'entretien des monuments commémoratifs sont des éléments importants du processus de commémoration. Comme l'illustrent les conflits relatifs au monument terre-neuvien à Beaumont-Hamel, un entretien efficace du site, l'accessibilité du site et la précision de l'information communiquée sont tous des facteurs devant être examinés attentivement avant la création d'un monument commémoratif physique.

Il est aussi important d'analyser la « vie culturelle » d'un monument commémoratif concret avant sa mise en œuvre. Selon Rigney (2008), la vie culturelle des monuments est aussi importante que leur apparence physique. La préservation de la vie culturelle des monuments exige la participation de personnes désireuses de réinvestir des fonds dans les monuments non seulement à des fins de commémoration, mais aussi en ce qui a trait à la représentation médiatique et à l'engagement humain entourant les monuments. Il peut donc être avantageux d'envisager diverses façons d'encourager les citoyens à jouer un rôle actif dans la commémoration (c.-à-d. inviter les citoyens à visiter les sites de commémoration). Enfin, une attention particulière doit être accordée aux significations implicites et explicites qui pourraient être rattachées aux monuments commémoratifs. Comme l'ont indiqué les auteurs, il faut porter attention aux façons dont les narratifs façonnent les monuments commémoratifs et à la présence des objectifs sous-jacents ou des autres objectifs dans le processus de commémoration (Gough 2007; Nevin 2005; Hite 2007). De plus, la présence de narratifs contradictoires peut masquer l'opinion des victimes et des familles des victimes souhaitant commémorer leurs proches. Comme le laisse entendre Gough (2007, 700), [TRADUCTION] « de par leur nature même, les monuments commémoratifs doivent souvent accorder la priorité à une histoire plutôt qu'à une autre ce qui a pour effet de faire disparaître beaucoup de souvenirs et par extension, de nombreux éléments de la topographie. » Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux multiples expériences reconnues par l'entremise des monuments commémoratifs ainsi qu'aux objectifs contradictoires de tous les intervenants impliqués dans le processus de commémoration.

## Réponses et déclarations des gouvernements

Il est possible d'affirmer que les réponses et les déclarations des gouvernements concernant les événements terroristes constituent une forme de commémoration. Il est ici question des déclarations publiques (principalement pour le compte des gouvernements) que des politiciens et des fonctionnaires font. En cherchant à considérer les réponses et les déclarations comme des formes de commémoration, il est important de garder à l'esprit les caractéristiques d'un monument commémoratif. Comme il a été indiqué précédemment dans ce rapport, dans le contexte du terrorisme et de la violence, la « commémoration » repose sur l'intention de ne pas oublier les victimes d'événements traumatisants ou tragiques et de préserver leur mémoire (Foot et coll., 2006; Doka, 2003). Par conséquent, les déclarations et les réponses du gouvernement qui appuient directement ces objectifs peuvent être considérées comme un moyen d'encourager la commémoration. Et surtout, elles donnent la possibilité de reconnaître ouvertement et à l'échelle nationale l'expérience des victimes d'actes terroristes.

Les gouvernements canadiens ont formulé un certain nombre de déclarations à la mémoire des victimes d'actes terroristes. Toutefois, l'importance de ces déclarations ne doit pas outrepasser la nécessité de comprendre certains enjeux liés à celles-ci en ce qui concerne la commémoration. Par exemple, puisque le fait de parler publiquement des actes terroristes permet aux gouvernements de faire des déclarations concernant la commémoration, il est aussi possible d'affirmer que le manque de publicité entourant les actes terroristes limite par la suite les déclarations susceptibles d'être faites en faveur de la commémoration. La réponse initiale du gouvernement canadien à l'attaque d'Air India en est un bon exemple.

Les récits faits par les familles des victimes à la suite de l'incident décrivent que, dans la situation en question, de nombreuses familles se sentaient ignorées par le gouvernement du Canada. Les familles ont exprimé des sentiments d'isolement, de frustration et de peine, surtout en ce qui concerne la réponse du gouvernement à la tragédie. Selon le rapport, les membres des familles répétaient souvent qu'ils avaient l'impression de ne pas être considérés comme de [TRADUCTION] « vrais Canadiens » et que l'attaque à la bombe n'était pas considérée comme une tragédie canadienne (Enquête sur le vol 182 d'Air India, 2008, 99). Les familles ont aussi exprimé de la frustration quant au manque de soutien émotionnel de la part du gouvernement canadien. Comme l'a précisé une personne pendant l'enquête : [TRADUCTION] « Nous n'avons reçu aucune aide. Personne ne nous a offert la moindre forme de soutien, qu'il soit émotionnel ou logistique [...] J'avais l'impression qu'ils ignoraient absolument tout des conséquences que cette situation avait sur les membres des familles » (Enquête sur le vol 182 d'Air India 2008, 103). De toute évidence, ces sentiments et d'autres similaires exprimés par les familles ne laissent aucune place à des déclarations ultérieures sur l'importance d'honorer et de commémorer les victimes alors que l'événement n'était même pas reconnu au départ. Beaucoup de familles ont fait valoir que la tragédie avait seulement été reconnue récemment comme étant une tragédie canadienne, uniquement à cause des résultats de l'enquête qui avait débuté des années après l'incident. Néanmoins, il y a encore aujourd'hui et il continuera d'y avoir de nombreux exemples de déclarations du gouvernement reconnaissant et prônant la commémoration de la mémoire des victimes de l'attentat sur le vol d'Air India, mais aussi d'autres événements terroristes qui ont touché les Canadiens. Voici d'autres exemples.

En ce qui a trait à l'attaque du vol d'Air India, beaucoup de déclarations concernant la commémoration des victimes ont d'abord été faites dans le cadre de services commémoratifs. Par exemple, pendant un service commémoratif à la Chambre des Communes tenu le jour du 20<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie, la vice-première ministre, Mme Anne McLellan, a fait la déclaration suivante : « Vingt ans après cet événement tragique, nos pensées accompagnent toujours les familles des victimes. Ces symboles du souvenir serviront à rendre hommage aux victimes du pire incident terroriste de l'histoire canadienne » (Sécurité publique Canada, 2005). De façon similaire, les participants à la cérémonie de dévoilement du monument commémoratif d'Air India à Vancouver ont entendu le maire de la ville faire la déclaration suivante : « Le site commémoratif de la tragédie d'Air India aménagé au parc Stanley de Vancouver sera un lieu où nous pourrions songer à l'innocence perdue lors de cette terrible journée. À cet endroit, les enfants pourront jouer comme des enfants, et les parents et familles pourront réfléchir à tout ce qui est précieux dans la vie » (Sécurité publique Canada, 2007). Finalement, certaines personnes ont exprimé des sentiments semblables relativement aux victimes canadiennes des attentats du 11 septembre. Pendant une cérémonie commémorative pour les victimes canadiennes de la tragédie, le ministre de la Sécurité publique, M. Stockwell Day, a commémoré les vies perdues dans la tragédie en affirmant : « En ce jour très solennel, il y a six ans, le monde entier a été confronté à la réalité troublante du terrorisme. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles et les êtres chers des 24 Canadiens qui ont perdu leur vie ce jour-là » (Sécurité publique Canada, 2007c).

Tout comme les déclarations et les réponses gouvernementales concernant les événements terroristes, l'établissement de commissions et la tenue d'enquêtes ne font pas partie de la définition habituelle du terme monument commémoratif (Bolan 2007). Cependant, elles représentent une occasion d'honorer et de commémorer les victimes d'actes terroristes et peuvent aussi être décrites comme des réponses gouvernementales aux événements terroristes. Par exemple, en 1997, le gouvernement de l'Irlande du Nord a demandé l'établissement d'une commission chargée d'examiner les façons possibles de commémorer les victimes des Troubles en Irlande du Nord. La commission a donné lieu à un rapport énonçant en détail les différentes méthodes qui pourraient permettre au gouvernement de commémorer les Troubles. Certains peuvent soutenir que cette commission particulière et le rapport qui en a résulté, par leur nature, constituent une forme de commémoration. D'abord, le fait qu'un rapport public ait été produit



représente, de bien des façons, une forme de reconnaissance publique des expériences des victimes du conflit. De surcroît, les opinions exprimées dans le rapport peuvent aussi être vues comme des cas de commémoration. Par exemple, au cours de sa discussion concernant les motifs justifiant la création d'une commission axée sur la commémoration des victimes des Troubles, le commissaire Bloomfield (1998, 23) a affirmé qu'il était absolument crucial de se souvenir des personnes qui ont souffert et de se recueillir près du monument commémoratif. Selon lui, un des objectifs importants est d'éviter que le souvenir des personnes décédées, de leurs familles et de leurs communautés disparaisse dans le brouillard de l'histoire comme s'il n'avait jamais existé. Enfin, le rapport de la Commission des Communautés européennes sur le terrorisme en 2005 décrit un autre exemple international de commémoration par le biais de commissions et d'enquêtes (Commission des Communautés européennes 2005). Selon la Commission, le rapport est dédié à la mémoire de tous les Européens victimes d'actes terroristes. Tout comme les rapports de l'Irlande du Nord, le rapport de la Commission des Communautés européennes met l'accent sur la nécessité de reconnaître ouvertement et publiquement les expériences des victimes et de leurs proches.

Dans un contexte canadien, une évaluation similaire peut être effectuée à propos de l'enquête sur le vol d'Air India. Même si l'enquête avait pour but d'analyser les enjeux complexes liés à l'attaque à la bombe et aux moyens de prévenir de futures attaques terroristes, la première phase du rapport a été décrite comme un hommage à la mémoire des personnes décédées pendant l'attaque et une façon pour les membres des familles des victimes de pleurer les disparus (Enquête sur le vol 182 d'Air India). Lors de l'enquête, les membres des familles et les amis des victimes ont eu la possibilité de partager leurs histoires concernant leurs êtres chers et leur peine à la suite de l'événement. Même si beaucoup de familles avaient déjà partagé leurs histoires en utilisant d'autres méthodes, comme les médias, elles ont indiqué que l'enquête était particulièrement importante pour elles puisqu'il s'agissait d'un forum officiel appuyé par le gouvernement canadien (Enquête sur le vol 182 d'Air India 2008). Le rapport précise aussi que l'enquête a permis de cimenter les expériences des victimes et de leurs familles dans la mémoire historique du Canada. Comme l'indique le rapport (2008, 4), le passage du temps ne pourra estomper l'énormité de ce qui est arrivé dans la mémoire de la population. La douleur et la perte infligées aux familles des victimes et aux communautés ne peuvent être effacées.

Dans l'ensemble, les déclarations, les réponses et les commissions gouvernementales concernant les événements terroristes offrent de réelles occasions d'honorer et de commémorer les victimes d'actes terroristes. À ce titre, tous les efforts afin de commémorer les victimes d'actes terroristes peuvent tirer profit d'un examen du rôle que jouent les déclarations et les réponses des gouvernements (fédéral, provinciaux, municipaux), des fonctionnaires et des politiciens dans le processus. D'après les expériences des familles des victimes du vol 182 d'Air India, parmi les questions dont il faut tenir compte relativement à la commémoration par l'entremise de déclarations gouvernementales se trouvent l'importance d'offrir une réponse aux événements terroristes au moment opportun et la reconnaissance des expériences des victimes et de leurs familles.

## Groupes et organisations

Les groupes et les organisations jouent toujours un rôle de premier plan quand vient le temps d'aider les victimes d'une tragédie. Selon Young (2003), au lendemain d'une tragédie, les survivants et leur famille doivent souvent porter le fardeau additionnel de ne pas être directement impliqués dans la tragédie en question. Surnommé « agression secondaire », ce fardeau peut découler des établissements sociaux et d'enseignement ainsi que du système de justice (Young 2003). Les victimes d'actes terroristes et les membres de leur famille se tournent souvent vers des organisations ou des groupes pour obtenir de l'aide quant à différentes questions qu'ils pourraient se poser après un événement terroriste. Le processus de commémoration en est un bon exemple. Lorsqu'il est question de la commémoration des victimes d'actes

terroristes, les groupes et les organisations peuvent participer activement. Premièrement, ils servent de source de financement pour les projets de commémoration (Shiple 1987), mais plus important encore, ils peuvent défendre les différents besoins des victimes (Young 2003). Parmi ces besoins se trouvent, mais sans s'y limiter, l'accès à des services aux victimes et l'obtention d'aide relativement au processus judiciaire et à l'accès à des services de santé (Young 2003). Au lendemain d'événements terroristes, la défense des besoins des victimes et de leur famille concernant la commémoration des victimes est devenue primordiale pour beaucoup de groupes et d'organisations (Couch et coll. 2008). Dans ce cas précis, les groupes et les organisations ont réglé des problèmes liés à l'emplacement du monument commémoratif, au type de monument à concevoir et aux significations qui devraient s'y rattacher.

Il est possible d'obtenir des exemples internationaux soulignant le rôle important des groupes et des organisations pendant le processus de commémoration à partir des expériences de plusieurs organismes créés à la suite des attentats terroristes du 11 septembre. Dans leur analyse de trois groupes de victimes du 11 septembre - le World Trade Center United Family Group, Peaceful Tomorrows, et la Skyscraper Safety Campaign - Couch et ses coll. (2008) montrent que les groupes et les organisations constituent souvent le principal moyen pour les victimes et leurs familles de faire entendre leurs besoins concernant la commémoration et le souvenir de leurs proches. Le besoin de préserver certains sites autour du World Trade Center et l'assurance que toutes les victimes du 11 septembre seraient officiellement reconnues sur un monument commémoratif concret faisaient partie de ces besoins (Couch et coll. 2008).

Un autre exemple international est le groupe S.O.S Attentat. Selon le site Web de l'organisme, S.O.S Attentat est une association à but non lucratif ayant pour but de défendre les droits des victimes françaises d'actes terroristes ainsi que de préserver et d'honorer leur mémoire (S.O.S. Attentats, omission). Afin de préserver la mémoire des victimes, l'association organise des cérémonies annuelles et défend ouvertement la commémoration des victimes pour l'ensemble de la société.

Dans le contexte canadien, il y a plusieurs exemples de groupes de victimes, d'organisations et d'associations qui ont intégré la commémoration des victimes dans leur mandat. Un exemple flagrant est l'Air India Victims Families Association. Cette association est reconnue pour être une des principales ressources ayant forcé la tenue de l'enquête sur le vol d'Air India qui a permis aux familles de partager et de présenter leurs histoires et leurs souvenirs concernant les êtres chers décédés. Un autre exemple est la Canadian Coalition Against Terror. Bien que le premier objectif du groupe soit d'améliorer les politiques antiterroristes, plusieurs membres clés du groupe se sont régulièrement fait entendre afin d'encourager la création d'un monument commémoratif national pour honorer les victimes canadiennes des attaques terroristes du 11 septembre (Edwards 2008).

D'après les exemples susmentionnés, il est évident que les groupes et les organisations peuvent être des ressources utiles pour les personnes qui souhaitent commémorer les victimes d'actes terroristes. Néanmoins, il est également important de reconnaître la possibilité que des conflits éclatent entre les groupes et les organisations travaillant auprès des victimes et au sein de ceux-ci. Par exemple, dans le cas du 11 septembre, la présence de nombreux groupes travaillant à la commémoration du site du World Trade Center en utilisant des méthodes très différentes représentait un obstacle important dans le cadre du processus de commémoration. Couch et coll. (2008) prétendent que même si ces groupes avaient vécu des expériences semblables, ils exprimaient aussi des idées différentes quant à la façon de commémorer la tragédie. De plus, il est parfois nécessaire de prendre en considération certains effets des visions opposées sur l'atteinte des objectifs établis par les victimes d'actes terroristes. Comme l'ont remarqué les chercheurs, la lutte afin de prioriser certains objectifs liés aux monuments commémoratifs plutôt que d'autres peut entraîner l'exclusion des points de vue d'autres personnes (Gough 2007; Graham et coll. 2007). Bref, ces exemples soulignent la nécessité de s'attaquer aux différences entre les groupes et au sein

de ceux-ci ainsi que d'analyser les façons dont ces différences peuvent entraver ou favoriser le processus de commémoration. Finalement, la participation des victimes au processus doit être prise en considération ainsi que la mesure dans laquelle les avis de toutes les victimes peuvent être efficacement entendus.

## Journées commémoratives

Tout comme les monuments commémoratifs concrets, les journées commémoratives sont une des principales méthodes utilisées pour commémorer les victimes d'actes terroristes. Généralement, les journées commémoratives encouragent les rituels de reconnaissance qui font connaître des interprétations particulières d'événements qui influencent et façonnent alors la pensée sociale à l'égard d'événements semblables. Un exemple notable est le jour du Souvenir au Canada, le 11 novembre, où tous se rappellent la vie et le dévouement des soldats canadiens. Les exemples foisonnent de journées instituées par les gouvernements pour réfléchir aux événements terroristes et honorer la mémoire de ceux qui y ont perdu la vie ou qui ont été marqués. Le jour du 20<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie d'Air India, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que le 23 juin (date du désastre d'Air India) serait le jour officiel du souvenir des victimes d'actes terroristes (Sécurité publique Canada, 2005). Dans les pays de l'Union européenne, la date du 11 mars a été fixée pour honorer la mémoire des victimes d'actes terroristes. Le principal événement expliquant la création de cette journée est l'attentat à la bombe d'un train à Madrid qui avait causé la mort de 192 personnes et en avait blessé 1 500 autres (Moreno, 2005). Aux États-Unis, aucune journée « officielle » nationale ne commémore les principaux événements terroristes (l'attaque contre le World Trade Center du 11 septembre 2001 et l'attentat à la bombe à Oklahoma City le 19 avril 1995); cependant, les anniversaires de ces événements sont soulignés dans tout le pays à des degrés plus ou moins intenses.

De manière générale, un des grands avantages liés aux monuments commémoratifs ou aux journées commémoratives est qu'ils répondent au besoin de commémoration ou plutôt, qu'ils empêchent l'oubli d'événements importants en remémorant constamment ces événements. Cependant, comme les autres formes et méthodes de commémoration mentionnées dans le présent rapport, ils peuvent aussi entraîner de nombreux problèmes sociaux et politiques ayant une incidence négative sur le processus de commémoration.

Dans ses travaux de recherche sur la création de journées commémoratives pour honorer les victimes de l'Holocauste, Stone (2000) énonce certains enjeux cruciaux qui doivent être examinés concernant la commémoration par le biais de journées commémoratives. Selon lui, les principales questions à analyser dans son domaine sont la portée de la journée commémorée en fonction de la gravité de l'événement ainsi que les buts et les objectifs implicites associés à la journée commémorative. Ces éléments ont certaines conséquences importantes sur les politiques conçues afin de trouver des façons de commémorer les victimes canadiennes d'actes terroristes. Étant donné la gravité des actes terroristes concernant le Canada (p. ex. la tragédie d'Air India, le 11 septembre, etc.) et le fait qu'une journée commémorative nationale ait déjà été adoptée au Canada, la principale question à se poser consiste à déterminer dans quelle mesure la Journée nationale du souvenir des victimes de terrorisme honore efficacement la mémoire des victimes. Stone (2000) traite aussi de la question de l'inclusion et de l'exclusion.

Étant donné la diversité des collectivités et les diverses expériences et significations possibles pour des événements précis, la création de journées commémoratives particulières peut représenter de grands défis pour la société. D'après Stone (2000), des événements comme l'Holocauste, qui sont propres à un ou plusieurs groupes, ne doivent pas être classés comme une expérience partagée dans les pays où la diversité culturelle est grande comme en Grande-Bretagne. Pour Stone, la création d'une journée commémorative pour les victimes de l'Holocauste représente mal l'identité nationale de la Grande-

Bretagne, puisque l'Holocauste n'a touché qu'un groupe très précis de personnes plutôt que les nombreux groupes appartenant à la population britannique. Appliqués au contexte canadien, les arguments de Stone mettent en évidence le besoin d'examiner la façon dont certains groupes canadiens ont interprété des événements terroristes particuliers ainsi que le cheminement qu'ils ont suivi pour en arriver à envisager la création de journées pour commémorer ces événements. Un moyen d'éviter ce problème possible est de mettre l'accent sur les aspects universels des événements importants plutôt que sur certaines particularités qui peuvent diviser les groupes (Hoskins 2007). Comme l'indique Hoskins (2007, 247), les campagnes de commémoration des victimes fortement politisées peuvent être profitables pour une plus grande population, puisqu'elles permettent une empathie et une compréhension interculturelles et transnationales.

## Monuments commémoratifs spontanés

Des travaux de recherche récents sur les monuments commémoratifs spontanés définissent ce geste comme un phénomène relativement récent et de plus en plus populaire (Santino 2006; Doss 2006; Tay 2008). Aux dires de ces chercheurs, les monuments spontanés peuvent, à juste titre, être considérés comme une des plus éminentes formes de commémoration. Bien que sa définition puisse sembler suffisamment explicite, Doss (2006) mentionne que le terme « monument commémoratif spontané » est, d'une certaine façon, trompeur. Selon Doss, les monuments spontanés sont actuellement des formes savamment orchestrées de deuil public dont la spontanéité repose sur leur utilisation rapide en réponse à une tragédie imprévue. Ils adoptent souvent une variété de formes; par exemple, il peut s'agir de monuments commémoratifs sur le bord d'une route, de murs commémoratifs ou de sanctuaires publics (Santino 2006; Thomas 2006). Selon les chercheurs, les monuments spontanés ont plusieurs buts. Premièrement, ils servent à commémorer les victimes d'un événement tragique. Deuxièmement, ils permettent aux gens de régler des questions et des problèmes sociaux, ce qui les politise (Santino 2006). Les chercheurs soutiennent que les monuments spontanés sont politisés en ce sens qu'ils peuvent être utilisés pour faire valoir les commentaires des citoyens concernant les politiques mises en application par les gouvernements (Yocom 2006), tandis que les réponses gouvernementales à des tels monuments commémoratifs peuvent permettre d'affirmer le pouvoir du gouvernement sur le domaine public ou la reconnaissance des préoccupations de la population (Thomas 2006). Toutefois, l'intérêt politique pendant le processus de commémoration spontanée est principalement axé sur la critique de l'action ou de l'inaction du gouvernement en ce qui a trait à l'événement qui avait d'abord déclenché la commémoration spontanée (Margry et Sanchez-Carretero 2007). Des exemples à l'échelle internationale révèlent des aspects pratiques et sociopolitiques des monuments commémoratifs spontanés.

Les monuments commémoratifs spontanés sont parmi les principales méthodes utilisées pour commémorer les victimes américaines d'événements terroristes récents. Dans les jours qui ont suivi les attaques du 11 septembre, les sites entourant le World Trade Center et le Pentagone sont devenus des lieux de recueillement pour les personnes souhaitant rendre hommage aux victimes. Les gens y ont laissé des objets et ont procédé à divers rituels pour les victimes. Parmi les objets personnalisés laissés sur les sites se trouvaient des photos et des cadres, mais il y avait aussi des objets moins personnels comme des fleurs, des ours en peluche et des chandelles pour ne nommer que ceux-là (Greenspan, 2003). Des poèmes et des commentaires décoraient aussi les sites ainsi que des monuments commémoratifs nationaux déjà érigés, en particulier sur le site du World Trade Center. Cependant, dans les jours suivant la création des monuments commémoratifs spontanés à Union Station à New York, le Department of Parks a retiré les commentaires et les messages qui recouvraient le sol et les monuments. De plus, un an après que les gens aient disposé des objets et écrit des commentaires concernant les attaques et les victimes dans une église près du site de l'attentat, les résidents ont demandé leur retrait.

Un des problèmes dont il est question dans cet exemple est le moment opportun pour retirer les monuments commémoratifs spontanés des lieux publics. Certains documents de recherche relatifs aux monuments commémoratifs sur le bord des routes traitent de cette importante question. Bien qu'ils soient rarement associés à des victimes d'actes terroristes, les monuments commémoratifs sur le bord des routes sont utilisés pour commémorer les victimes d'une tragédie, un accident de voiture par exemple. Les spécialistes les associent à une forme particulière de commémoration spontanée (Santino 2006). Dans leurs travaux de recherche sur les monuments commémoratifs sur le bord des routes aux États-Unis, Collins et Rhine (2003) présentent plusieurs points litigieux par rapport à cette forme de commémoration. Selon les auteurs, l'entretien, la dégradation visuelle et la sécurité sont quelques-uns des principaux problèmes frustrant les décideurs qui tentent d'apaiser les gens qui érigent ces monuments et la population en général qui doit vivre avec ces créations dans leur quartier. Il est aussi possible d'ajouter à cette liste la valeur archivistique des objets formant le monument commémoratif spontané (Conseil du Trésor du Canada 2008).

En résumé, il est possible de tirer plusieurs conclusions de la documentation concernant les monuments commémoratifs spontanés. Ils peuvent, entre autres, influencer sur les monuments commémoratifs nationaux ou officiels. D'après Senie (2006), ces lieux peuvent porter, en tant qu'action démocratique, une réponse personnelle et un commentaire public importants qui devraient être pris en considération dans le processus commémoratif. Puisque les monuments commémoratifs nationaux visent à honorer les victimes tout en favorisant la guérison au sein de la société, les sites spontanés peuvent offrir l'occasion de connaître les sentiments qui devraient, selon les citoyens, être reflétés dans ces monuments. Malgré tout, l'utilisation de monuments commémoratifs spontanés comme approche permettant de favoriser la guérison des victimes, de leur famille et de l'ensemble de la population à la suite d'un événement terroriste peut aussi nécessiter l'analyse de certains problèmes associés à leur création dans des lieux publics. Les préoccupations en ce qui a trait à la sécurité, à l'entretien (en particulier pour les monuments commémoratifs sur le bord de la route et les sanctuaires) et à la réponse de la population relativement aux monuments commémoratifs spontanés ne sont que quelques exemples de problèmes qui doivent parfois être pris en considération dans le cadre de ce processus particulier de commémoration.

## Considérations

**R**ègle générale, la commémoration des victimes d'actes terroristes reçoit une attention de plus en plus soutenue des chercheurs, des gouvernements et des décideurs. Les travaux de recherche sont surtout axés sur les expériences et les besoins des victimes ainsi que sur des questions précises comme l'indemnisation des victimes (Staiger et coll. 2008; Shichor 2007). Même si la recherche sur la commémoration des victimes est en plein essor, la documentation qui existe actuellement ne traite pas du contexte canadien. C'est pourquoi il pourrait être essentiel de procéder à des recherches sur les besoins des victimes canadiennes d'actes terroristes et de leur famille afin de prévoir les méthodes les plus efficaces de commémorer ces victimes. Parmi les domaines d'intérêt particuliers se trouvent la documentation des méthodes de commémoration passées et présentes pour les victimes canadiennes d'actes terroristes, les besoins des familles des victimes et la rédaction d'un compte rendu détaillé relatif au processus de commémoration canadien.

Malgré la documentation limitée concernant la commémoration des victimes d'actes terroristes au Canada, les rares documents qui existent, s'ils sont associés aux exemples de commémoration à l'échelle internationale, peuvent influencer sur les politiques en matière de commémoration des victimes canadiennes d'actes terroristes. Un des principaux problèmes semble être les significations variées rattachées aux monuments commémoratifs. Comme le montre l'ensemble du présent rapport, les monuments

commémoratifs, peu importe leur forme, transmettent des messages implicites et explicites au sujet des gens et des sociétés qui les entourent. Plus important encore, ces significations peuvent avoir une grande incidence sur les victimes d'actes terroristes et leur famille, mais aussi sur la population en général. Il est donc nécessaire de déterminer les messages transmis par les monuments commémoratifs, en particulier s'ils sont implicites et obscurs, afin de concevoir des monuments honorant la mémoire des victimes tout en limitant les possibilités de revictimisation. Un autre moyen de déchiffrer les significations et les messages implicites que véhiculent les monuments commémoratifs peut être d'examiner les politiques liées aux processus de commémoration particuliers. Comme l'affirment les chercheurs, la commémoration est un enjeu éminemment politique (Hite 2007; Hoskins 2008). Tout en examinant les catégories de monuments commémoratifs particulières, il peut être utile d'analyser les objectifs entourant la création desdites catégories et les objectifs généraux des différents intervenants participant au processus.

Un autre élément à considérer est le rôle des victimes et des familles des victimes dans le processus de commémoration. D'abord, il est important de décrire le rôle des victimes et de leur famille parce que cette étape permet à ces personnes de faire connaître leurs inquiétudes concernant les monuments commémoratifs. Ensuite, il favorise l'adoption d'une approche plus inclusive quant aux façons de répondre aux besoins de commémoration des victimes (Bloomfield 1998). Ce rôle est particulièrement important compte tenu de la diversité ethnique, religieuse et culturelle de la population canadienne (Fleras et Elliot 2002).

Pour ce qui est des groupes et des organisations, les documents de recherche indiquent qu'ils occupent présentement une place primordiale au sein du processus de commémoration (Couch et coll. 2008). Comme l'ont souligné les chercheurs, les groupes et les organisations de victimes ont et continueront d'avoir une réelle influence sur la commémoration des victimes d'actes terroristes ou d'événements semblables. Il est donc particulièrement profitable d'examiner attentivement les moyens permettant aux groupes et aux organisations de contribuer efficacement à la commémoration des victimes.

Enfin, les problèmes logistiques comme l'emplacement d'un monument commémoratif, l'échéancier d'un projet commémoratif, les coûts et l'entretien des sites sont tous des éléments clés qui demandent réflexion. Bien qu'ils soient surtout techniques, il est important de noter que ces problèmes dépendent d'autres questions associées à la commémoration des victimes d'actes terroristes.

Même si les documents de recherches concernant les processus et les questions en matière de commémoration des victimes canadiennes d'actes terroristes sont limités, cette analyse a démontré qu'il est obligatoire d'examiner certains obstacles cruciaux avant de considérer la commémoration comme une solution durable pour honorer les victimes canadiennes d'actes terroristes. En utilisant la documentation actuelle au sujet des monuments commémoratifs conçus pour les victimes d'actes terroristes et en explorant les différents événements terroristes ou similaires, le présent rapport a évalué un certain nombre de politiques relatives aux facteurs qui pourraient contribuer à la réalisation d'un cadre justifié pour la commémoration des victimes d'actes terroristes. Personne n'est plus important que les autres puisque tous les intervenants sont essentiels au processus de commémoration. Toutefois, il est peut-être juste de prétendre que les opinions et les besoins des victimes, de leur famille et de la population en général sont des éléments primordiaux du processus de commémoration. En outre, le fait de déterminer la portée de la participation de chaque groupe dans le processus de commémoration est une tâche pouvant nécessiter un plus grand nombre de documents axés sur le contexte canadien, de même qu'un examen attentif des politiques.

## Bibliographie

- ABEND, L., et G. PINGREE. « Spain's Path to 3/11 Memorial: How Should Madrid Honour 190 Killed in Train Bombings? » *The Christian Science Monitor*, 14 juillet 2004. Consulté le 28 août 2008 à l'adresse <http://www.csmonitor.com/2004/0714/p07s01-woeu.html>.
- AIZENBERG, E. « Argentine Space, Jewish Memory: Memorials to the Blown Apart and Disappeared in Buenos Aires. » *Mortality* 12 (2007) : 109. Extrait le 19 juin 2008 de la base de données du Réseau canadien de documentation pour la recherche.
- BERMAN, D., et A. BROWN « Memorials and Redevelopment after Terrorism: The Responses of Oklahoma City and London. A Comparative for New York City After September 11<sup>th</sup>. » *Lower Manhattan Recovery Studio*, le 4 février 2002. Consulté le 12 juin 2008 à l'adresse : [http://arch.columbia.edu/Studio/Spring2002/UP/Downtown\\_Manhattan/PDF/OK%20v%20London.pdf](http://arch.columbia.edu/Studio/Spring2002/UP/Downtown_Manhattan/PDF/OK%20v%20London.pdf).
- BLOOMFIELD, K. *We Will Remember Them-Report of the Northern Ireland Victims Commissioner*. Consulté le 2 juillet 2008 à l'adresse [http://nio.gov.uk/bloomfield\\_report.pdf](http://nio.gov.uk/bloomfield_report.pdf).
- BOLAN, K. « Air India Inquiry a Channel for Families' Grief: Report. » *National Post*, 11 décembre 2007. Consulté à l'adresse <http://www.nationalpost.com/related/topics/story.html?id=161267>.
- BRITTON, D. « Arlington's Cairn: Constructing the Commemorative Foundation for United States' Terrorist Victims. » *Journal of Political and Military Sociology* 35 (2007) : 17. Consulté le 11 juin 2008 à l'adresse [http://findarticles.com/p/articles/mi\\_qa3719/is\\_200707/ai\\_n21099921](http://findarticles.com/p/articles/mi_qa3719/is_200707/ai_n21099921).
- BURK, A. « In Sight, Out of View: A Tale of Three Monuments. » *Antipode* 38 (2006) : 41. Extrait le 30 juillet 2008 de la base de données de Wiley InterScience.
- CARR, G. « After Ground Zero: Problems of Memory and Memorialisation. » *Illumine* 2 (2003) : 34. Consulté le 27 août 2008 à l'adresse <http://csrs.uvic.ca/publications/graduate/illumine/Master%2030-10-03.pdf>.
- CLARK, J., et A. CHESHIRE. « RIP by the Roadside: A Comparative Study of Roadside Memorials in New South Wales, Australia, and Texas, United States. » *OMEGA* 48 (2003-2004) : 203. Extrait le 11 juillet 2008 de la base de données d'EBSCOhost.
- CLARK, J., et M. FRANZMANN. « Authority from Grief, Presence and Place in the Making of Roadside Memorials. » *Death Studies* 30 (2006) : 579. Extrait le 11 juillet 2008 de la base de données d'EBSCOhost.
- COLLINS, C., et C. RHINE. « Roadside Memorials. » *OMEGA* 47 (2003) : 221. Extrait le 11 juillet 2008 de la base de données d'EBSCOhost.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. Lutte contre le terrorisme : rapport dédié à la mémoire des victimes du terrorisme. Commission des Communautés européennes (2005). Consulté le 7 août 2007 à l'adresse [http://ec.europa.eu/justice\\_home/doc\\_centre/criminal/terrorism/doc/sec\\_2005\\_272\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/criminal/terrorism/doc/sec_2005_272_fr.pdf).

COUCH, S.R., B. WADE, et J.D. KINDLER. « Victims' Groups Following the 9/11 Terrorist Attacks. » *Sociological Inquiry* 78 (2008) : 248. Extrait le 16 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.

*Décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le terrorisme*. Consultée le 27 février 2009 à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:164:0003:0007:FR:PDF>.

DAMPHOUSE, K., S. HEFLEY, et B. SMITH. « Creating Memories: Exploring How Narratives Help Define the memorialization of Tragedy. » Document présenté lors de la rencontre annuelle de l'American Sociological Association, Atlanta, GA, le 16 août 2003. Consulté le 16 juin 2008 à l'adresse <http://hicsocial.org/Social2003Proceedings/Kelly%20%20Damphousse.pdf>.

DOKA, K.J. « Memorialization, Ritual and Public Tragedy. » Dans *Living with Grief. Coping with Public Tragedy*, dirigé par M. Lattanza-Light et K.J. Doka, 179-190. New York, NY : Brunner-Routledge, 2003.

DONOHUE, J. « Dwelling With Monuments. » *Philosophy and Geography* 5 (2002): 235. Extrait le 27 août 2008 de la base de données d'Igenta Connect.

DOSS, E. « Memorial Mania: Fear, Anxiety and Public Culture. » *Museums* mars/avril (2008). Consulté le 24 juin 2008 à l'adresse [http://rand.org/pubs/occasional\\_papers/2007/RAND\\_OP180-1.sum.pdf](http://rand.org/pubs/occasional_papers/2007/RAND_OP180-1.sum.pdf).

DOSS, E. « Spontaneous Memorials and Contemporary Modes of Mourning in America. » *Material Religion* 3 (2006) : 294. Extrait le 30 juillet 2008 de la base de données d'Igenta Connect.

DRAKE, C.J.M. « The Role of Ideology in Terrorists' Target Selection. » *Terrorism and Political Violence* 10 (1998) : 53. Extrait le 28 août 2008 de la base de données d'Informaworld.

EDWARDS, S. « Delays Plague Ground Zero Memorial. » Canwest News Service, 1<sup>er</sup> juillet 2008. Consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.canada.com/topics/news/world/story.html?id=62d07153-3cd1-463f-b5eb-776c8d30a126>.

FLETCHER, G.P. « The Indefinable Concept of Terrorism. » *Journal of International Criminal Justice* 4 (2006) : 894. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.

FLERAS, A., et J.L. ELLIOT. *Engaging Diversity: Multiculturalism in Canada*. Toronto : Nelson Thomson, 2002.

FOOT, K., B. WARNICK, et S.M. SCHNEIDER. « Web-based Memorializing After September 11: Toward a Conceptual Framework. » *Journal of Computer Mediated Communication* 11(2006) : 72. Extrait le 11 juillet 2008 de la base de données de Scholars Portal.



- GORDON, D.L., and B.S. OSBORNE. « Constructing National Identity in Canada's Capital, 1900-2000: Confederation Square and the National War Memorial. » *Journal of Historical Geography* 30 (2004) : 618. Extrait le 30 juillet 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- GOUGH, P. « Contested Memories: Contested Sites': Newfoundland and its Unique Heritage on the Western Front. » *The Round Table* 96 (2007) : 693. Extrait le 11 août 2008 de la base de données d'Informaworld.
- GOUGH, P. « Sites in the Imagination: the Beaumont Hamel Newfoundland Memorial on the Somme. » *Cultural Geographies* 11 (2004), 235. Extrait le 12 août 2008 de Sage Publications Online.
- GOUGH, P. « Invicta Pax' Monuments, Memorials and Peacekeeping: an Analysis of the Canadian Peacekeeping Monument, Ottawa. » *International Journal of Heritage Sites* 8 (2002) : 201. Extrait le 12 août 2008 de la base de données d'Informaworld.
- GRAHAM, B., and Y. WHELAN. « The Legacies of the Dead: Commemorating the Troubles in Northern Ireland. » *Environment and Planning D: Society and Space* 25 (2007) : 476. Extrait le 16 juin 2008 de la base de données d'EBSCOhost Electronic Journal Services.
- GREENSPAN, E. L. « Scaling Tragedy: Memorialization and Globalization at the World Trade Centre Site. » Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade Philosophiae Doctor, Université de la Pennsylvanie, 2006.
- GROB-FITZGIBBON, B. « What is Terrorism? Redefining a Phenomenon in Time of War. » *Peace & Change* 30 (2005) : 231. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- GUILLERMINA, S. « Terror, Reconciliation, Redemption: The Politics of Memory in Argentina. » *Radical Philosophy* 147 (2008) : 8. Consulté le 16 juillet 2008 à l'adresse [www.radicalphilosophy.com](http://www.radicalphilosophy.com).
- HILL, J.K. Guide de traitement des victimes d'actes criminels : application de la recherche à la pratique clinique (2<sup>e</sup> édition). Ministère de la Justice du Canada, 2004.
- HITE, K. « The Eye That Cries': The Politics of Representing Victims in Contemporary Peru. » *A Journal on Social History and Literature in Latin America* 5 (2007) : 108. Consulté le 16 juin 2008 à l'adresse [http://ncsu.edu/project/acontracorriente/fall\\_07/Hite.pdf](http://ncsu.edu/project/acontracorriente/fall_07/Hite.pdf).
- HOFFMAN, B., et A.B. KASUPSKI. « The Victims of Terrorism: An Assessment of their Growing Role in Policy, Legislation, and the Private Sector. » *RAND Center for Risk Management and Assessment Policy*, 2007. Consulté le 10 juin 2008 à l'adresse [http://rand.org/pubs/occasional\\_papers/2007/RAND\\_OP180-1.sum.pdf](http://rand.org/pubs/occasional_papers/2007/RAND_OP180-1.sum.pdf).
- HOFFMAN, B. « "Holy Terror": The Implications of Terrorism Motivated by a Religious Imperative. » *Studies in Conflict & Terrorism* 18 (1995) : 271. Extrait le 28 août 2008 de la base de données de Blackwell Synergy.
- HOSKINS, G. « The Politics of Memory and the World Trade Center Memorial Site. » *Journal of Social Philosophy* 38 (2007) : 242. Extrait le 19 juin 2008 de la base de données de Blackwell Synergy.

- HOUGH, M. « Domestic, International and Transnational Terror after 2001: Towards a New Typology? » *Strategic Review for Southern Africa* 29 (2007) : 39. Consulté le 21 juillet 2008 à l'adresse [www.up.ac.za/dspace/bitstream/2263/4018/1/Hough\\_Domestic%282007%29.pdf](http://www.up.ac.za/dspace/bitstream/2263/4018/1/Hough_Domestic%282007%29.pdf).
- JAGGER, A.M. « What Is Terrorism, Why Is It Wrong, and Could It Ever Be Morally Permissible? » *Journal of Social Philosophy* 36 (2005) : 202. Extrait le 28 août 2008 de la base de données de Wiley Interscience.
- LEMAN-LANGLOIS, S., and J.P. BRODEUR. « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada. » *Police Practice and Research* 6 (2005) : 121. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données d'Informaworld.
- LOW, S.M. « The Memorialization of September 11: Dominant and Local Discourses on the Rebuilding of the World Trade Center Site. » *American Ethnologist* 31 (2004) : 326. Extrait le 11 juin 2008 de la base de données d'AnthroSource.
- MARGRY, P.J., et C. SANCHEZ-CARRETERO. « Memorializing Traumatic Death. » *Anthropology Today* 23 (2007) : 1. Extrait le 27 août 2008 de la base de données de Wiley InterScience.
- MARSELLA, A.J., et F.M. MOGHADDAM. « The Origins of and Nature of Terrorism: Foundations and Issues. » *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma* 9 (2004) : 19. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données d'EBSCOhost.
- MILLER, L. « Family Therapy of Terroristic Trauma: Psychological Syndromes and Treatment Strategies. » *American Journal of Family Therapy* 31 (2003) : 257. Extrait le 11 septembre 2008 de la base de données d'Informaworld.
- MORENO, L. « The Madrid Bombings in the Domestic and Regional Politics of Spain. » *Irish Studies in International Affairs* 16 (2005) : 65. Consulté le 31 juillet 2008 à l'adresse <http://www.iesam.csic.es/doctrab2/dt-0413.pdf>.
- NEVINS, J. « The Abuse of Memorialized Space and the Redefinition of Ground Zero. » *Journal of Human Rights* 4 (2005): 267. Extrait le 5 août 2008 de la base de données d'Informaworld. Office of Public Sector Information. « Terrorism Act 2006, » Office of Public Sector Information, [http://www.opsi.gov.uk/ACTS/acts2006/ukpga\\_20060011\\_en\\_2#pt1-pb3-11g10](http://www.opsi.gov.uk/ACTS/acts2006/ukpga_20060011_en_2#pt1-pb3-11g10).
- OLINER, M. « The Externalization Function of Memorials. » *The Psychoanalytic Review* 93 (2006) : 883.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. « Journée nationale du souvenir des victimes de terrorisme : réinauguration à Ottawa du monument commémoratif de la tragédie d'Air India ». Sécurité publique Canada (2008). Document consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2008/nr20080623-fra.aspx>.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. « Inauguration du site commémoratif de la tragédie d'Air India à Vancouver ». Sécurité publique Canada (2007). Document consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2007/nr20070727-fra.aspx>.
-

- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. « Dévoilement à Toronto du monument commémoratif de la tragédie d'Air India ». Sécurité publique Canada (2007 b). Consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2007/nr20070623-1-fra.aspx>.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. « Le ministre de la Sécurité publique rend hommage aux victimes du 11 septembre 2001 et confirme son engagement envers la lutte contre le terrorisme ». Sécurité publique Canada (2007c). Consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2007/nr20070911-fra.aspx>.
- SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. « Le gouvernement du Canada commémore le 20<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie d'Air India ». Sécurité publique Canada (2005). Consulté le 2 août 2008 à l'adresse <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2005/nr20050622-fra.aspx>.
- RANKIN, K. « Anthropologies and Geographies of Globalization. » *Progress in Human Geography* 27 (2003) : 708. Extrait le 5 août de la base de données de SAGE Publications Online.
- RIGNEY, A. « Divided Pasts: A Premature Memorial and the Dynamics of Collective Remembrance. » *Memory Studies* 1 (2008) : 89. Extrait le 11 août 2008 de la base de données de Sage Publications Online.
- RILEY, A. « On the Role of Images in the Construction of Narratives about the Crash of United Airlines Flight 93. » *Visual Studies* 23(2008) : 4. Extrait le 26 juin 2008 de la base de données du Réseau canadien de documentation pour la recherche.
- ROACH, K. « A Comparison of Australian and Canadian Anti-Terrorism Laws. » *UNSW Law Journal* 30 (2007) : 53. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données de Hein Online.
- ROSENBERG, S., et R.I. SIMON. « Beyond the Logic of Emblemization: Remembering and Learning from the Montréal Massacre. » *Educational Theory* 50 (2000) : 133. Extrait le 31 juillet 2008 de la base de données de Wiley InterScience.
- ROSS, J., et T.R. GURR. « Why Terrorism Subsidies: A Comparative Study of Canada and the United States. » *Comparative Politics* 21 (1989) : 405. Extrait le 30 juillet 2008 de la base de données de Jstor.
- ROWLANDS, M. « Trauma, Memory and Memorials. » *British Journal of Psychotherapy* 15 (1998) : 54. Extrait de la base de données de Blackwell Synergy.
- SANTINO, J. « Performative Commemoratives: Spontaneous Shrines and the Public Memorialization of Death. » Dans *Spontaneous Shrines and the Public Memorialization of Death*, dirigé par J. Santino, 5-16. New York, NY : Palgrave MacMillian. 2006.
- SHAY, T. « Can Our Loved Ones Rest in Peace? The Memorialization of the Victims of Hostile Activities. » *Anthropological Quarterly* 78 (2005) : 709. Extrait le 10 juin 2008 de la base de données de Project Muse.
- SHIPLEY, M. *To Mark Our Place: A History of Canadian War Memorials*. Toronto : NC Press, 1987.

- SHICHOR, D. « Thinking about Terrorism and Its Victims. » *Victims and Offenders 2* (2007) : 269. Extrait le 14 juillet 2008 de la base de données d'Informworld.
- SENIE, H.F. « Mourning in Protest: Spontaneous Memorials and the Sacrilization of Public Space. » Dans *Spontaneous Shrines and the Public Memorialization of Death*, dirigé par J. Santino, 41-56. New York, NY : Palgrave MacMillian. 2006.
- SOREK, T. « Cautious Commemoration: Localism, Communalism, and Nationalism in Palestinian Memorial Monuments in Israel. » *Comparative Studies in Society and History 50* (2008) : 337. Extrait le 26 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- S.O.S. Attentats. *Lutte contre l'oubli*. Consulté le 4 juillet 2008 à l'adresse [http://www.sos-attentats.org/association-lutte-oubli.asp?lan\\_id=fr](http://www.sos-attentats.org/association-lutte-oubli.asp?lan_id=fr).
- STAIGER, I., R. LETSCHERT., A. PEMBERTON., et K. AMMERLAAN. 2008. *Victims of Terrorism; Towards European Standards for Assistance*. Rapport de l'European Forum for Restorative Justice.
- STEPHENS, J. « Memory, Commemoration and the Meaning of a Suburban War Memorial. » *Journal of Material Culture 12* (2007) : 241. Extrait le 31 juillet 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- STERNBERG, R.J. « A Duplex Theory of Hate: Development and Application to Terrorism, Massacres, and Genocide. » *Review of General Psychology 7* (2003) : 239. Extrait le 28 août 2008 de la base de données d'ESCOhost.
- STONE, D. « Day of Remembrance or Day of Forgetting? Or, Why Britain Does Not Need a Holocaust Memorial Day. » *Patterns of Prejudice 34* (2000) : 53. Extrait le 14 août 2008 de la base de données du Réseau canadien de documentation pour la recherche.
- MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX. 2008. Les familles se souviennent. Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Ottawa, TPSGC.
- TAY, R. *Roadside Memorials and Traffic Safety*. Document non publié, chaire de l'AMA en sécurité routière, Université de Calgary, 2008.
- THOMAS, J.B. « Communicative Commemoration and Graveside Shrines: Princess Diana, Jim Morrison, My "Bro" Max, and Boogs the Cat. » Dans *Spontaneous Shrines and the Public Memorialization of Death*, dirigé par J. Santino, 17-40. New York, NY : Palgrave MacMillian. 2006.
- TOTA, A. « Terrorism and Collective Memories: Comparing Bologna, Naples and Madrid 11 March. » *International Journal of Comparative Sociology 46* (2005) : 55. Extrait le 10 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- TOTA, A. « Ethnographing Public Memory: The Commemorative Genre for the Victims of Terrorism in Italy. » *Qualitative Research 4* (2004) : 131. Extrait le 11 juillet 2008 de la base de données de Sage Journal Online.

- CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. « Guide de gestion des biens meubles patrimoniaux ». Ottawa (ON), Conseil du Trésor du Canada. Consulté le 12 septembre 2008 à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13872&section=text>.
- UPDEGRAFF, J.A., R.C. SILVER., et E.A. HOLMAN. « Searching for and Finding Meaning in Collective Trauma: Results from a National and Longitudinal Study of the 9/11 Terrorist Attacks. » *Journal of Personality and Social Psychology* 95 (2008) : 709. Extrait le 11 septembre 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- ANCIENS COMBATTANTS CANADA. *Programme de restauration de cénotaphes et de monuments : lignes directrices*. Anciens Combattants Canada (s.d.). Consulté le 20 août 2008 à l'adresse <http://www.vac-acc.gc.ca/souvenir/sub.cfm?source=memoriaux/cenotaphes/lignesdirectrices>.
- WEIGEND, T. « The Universal Terrorist: The International Community Grappling with a Definition. » *Journal of International Criminal Justice* 4 (2006) : 912. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données de Scholars Portal.
- WEINBERG, L., A. PEDAHZUR, et S. HIRSCH-HOEFLER. « The Challenge of Conceptualizing Terrorism. » *Terrorism and Political Violence* 16 (2004) : 777. Extrait le 5 juin 2008 de la base de données d'Informaworld.
- WESTON, G., et J. AUBRY. « The Montreal Massacre. » *The Ottawa Citizen*, 9 février 2007. Consulté le 12 août 2008 à l'adresse <http://www.canada.com/ottawacitizen/features/rapidfire/story.html?id=bd7367a7-1f49-4c5d-949d-7e5a85941b40>.
- WOHL, M. et N. BRANSCOMBE. « Remembering Historical Victimization: Collective Guilt for Current Ingroup Transgressions. » *Journal of Personality and Social Psychology* 94 (2008) : 988.
- YOCOM, M.R. « We'll Watch Out for Liza and the Kids: Spontaneous Memorials and Personal Response at the Pentagon, 2001. » Dans *Spontaneous Shrines and the Public Memorialization of Death*, dirigé par J. Santino, 57-98. New York, NY : Palgrave MacMillian, 2006.
- YOUNG, A. « Victim Advocacy in the Aftermath of Tragedy. » Dans *Living with Grief. Coping with Public Tragedy*, dirigé par M. Lattanzi-Licht et K.J. Doka, 219-230. New York, NY : Brunner-Routledge, 2003.
- ZITTOUN, T. « Memorials and Semiotic Dynamics. » *Culture & Psychology* 10 (2004) : 477. Extrait le 31 juillet 2008 de la base de données de Scholars Portal. <http://www.dca.gov.uk/corbur/war-memorial-guidance.pdf>.